



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 042 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 17 mai 2005

—
Président

M. Paul Steckle

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 17 mai 2005

•(1530)

[Traduction]

Le président (M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.)): Mesdames et messieurs, je déclare la séance ouverte.

À la réunion de cet après-midi, nous examinons le Budget principal des dépenses de 2005-2006, et notamment les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, et 40, ainsi que le Rapport sur les plans et priorités sous la rubrique Agriculture et Agroalimentaire, renvoyés le vendredi 25 février 2005.

Nous sommes très heureux d'accueillir cet après-midi l'honorable Andy Mitchell, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui va d'abord nous faire un exposé liminaire, si je ne m'abuse, après quoi nous pourrions lui poser des questions au sujet du Budget des dépenses. Nous allons suivre la procédure normale, qui consiste évidemment à alterner entre les partis.

Je crois que nous avons prévu une heure pour votre comparution.

Oui, monsieur Bezan.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): J'invoque le Règlement. Allons-nous faire comme d'habitude, c'est-à-dire donner sept minutes à chaque parti au début, ou est-il préférable de s'en tenir à cinq minutes, afin de gagner du temps et de permettre à autant de...

Le président: Ce sera sans doute des tours de cinq minutes, si les membres sont d'accord. Cela me paraît probable.

Des voix: D'accord.

Le président: Oui, ce sera des tours de cinq minutes.

Monsieur Mitchell, je vous cède immédiatement la parole.

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Cinq minutes pour la question, ou cinq minutes pour la réponse?

Le président: Disons que nous allons limiter le temps de parole des membres.

Allez-y, monsieur le ministre.

L'hon. Andy Mitchell: Merci, monsieur le président.

Encore une fois, permettez-moi de remercier le comité de m'avoir invité à comparaître. Je voudrais aussi saisir l'occasion de remercier les membres du comité du travail qu'ils accomplissent actuellement et qu'ils ont accompli par le passé. Il s'agit d'un des comités les plus actifs de la Chambre des communes. Je sais que vous avez très bien travaillé, et je vous en suis reconnaissant.

Avant de vous faire des commentaires plus spécifiques, je voudrais d'abord parler de certaines des activités du comité. Je sais que le comité a déposé un rapport sur la grippe aviaire, ce rapport faisant plusieurs recommandations très intéressantes. J'ai l'intention de réagir au rapport du comité directement par votre entremise, monsieur le président, et ce dans un avenir pas trop lointain. J'espère pouvoir continuer à travailler de près avec le comité, au fur et à

mesure que nous tirons les bons enseignements de la poussée enregistrée en Colombie-Britannique.

Avec un peu de chance, le projet de loi C-40 sera adopté par le Sénat un peu plus tard cette semaine. Encore une fois, je tiens à remercier le comité à ce sujet. Je voulais surtout mentionner le travail que vous avez fait sur le projet de loi C-27. Arriver à renvoyer un projet de loi au comité avant la deuxième lecture est toujours positif. Mais cela impose au comité concerné une charge de travail importante. Pour moi, le comité a prouvé qu'il est tout à fait à la hauteur.

Je sais que vous continuez ce travail. Si je ne m'abuse, vous reprendrez l'examen article par article du projet de loi jeudi. Mais le comité a bien travaillé du point de vue des témoins qu'il a reçus et des propositions qui vont être faites.

De façon générale, on peut dire qu'en tant que ministère, nous avons deux approches bien distinctes qui se traduisent d'une façon ou d'une autre dans le Budget principal des dépenses. Premièrement, nous tenons à nous assurer qu'il existe des liquidités suffisantes au sein de l'industrie, grâce à une aide financière aux producteurs dans l'immédiat.

Deuxièmement, j'insiste sur l'importance des changements transformateurs que nous visons. De tels changements sont nécessaires, non seulement pour être en mesure de soutenir le revenu des producteurs à des époques difficiles, mais aussi pour essayer d'opérer les changements fondamentaux qui aideront l'industrie à devenir plus rentable.

L'objectif premier pour nous doit être de nous assurer que les producteurs puissent compter sur un rendement raisonnable des produits qu'ils vendent sur le marché et gagner leur vie dans le secteur agricole. Voilà l'objectif incontournable que nous visons.

La question de la liquidité est particulièrement importante depuis quelques années. Les producteurs n'obtiennent pas un rendement positif sur le marché. C'était le cas l'an dernier, et selon les prévisions, ce sera la même chose cette année, ce qui signifie qu'il sera d'autant plus important de régler le problème de la liquidité.

Comme vous le savez, nous avons en place un certain nombre de programmes législatifs qui visent à régler le problème. Le PCSRA, lequel je sais a fait l'objet de plusieurs discussions au comité, a permis de faire des versements de quelque 1,6 milliard de dollars aux producteurs jusqu'à présent. C'est une somme considérable. En ce qui concerne les versements, le PCSRA dépasse les attentes de départ. Ce n'est pas surprenant, étant donné que ce programme doit répondre aux besoins en matière de revenu agricole des producteurs individuels.

Nous avons également le programme d'assurance-production, de même que le programme lié à la LCPA, qui aident tous les deux les producteurs aux prises avec des problèmes de liquidités.

De plus, nous avons versé des prestations de soutien du revenu par l'entremise de programmes spéciaux. L'an dernier, en vertu du PATI, nous avons versé presque 1 milliard de dollars aux producteurs. Cette année, grâce au PPRRA, nous pourrions, une fois qu'il sera entièrement mis en oeuvre, leur donner encore presque un autre milliard de dollars.

S'agissant du PPRRA, nous venons de faire environ 230 000 versements se montant à un peu moins de 700 millions de dollars. Ces versements ont été faits moins de trois semaines et demie après l'annonce du programme. S'agissant de l'ESB, nous nous chargeons de ce dossier en permanence, mais maintenant nous avons fourni plus de 2 milliards de dollars d'aide aux producteurs.

• (1535)

En même temps, je pense qu'il est important d'aller au-delà des mesures de soutien du revenu. Il faut aussi envisager d'opérer un certain nombre de changements transformateurs, qui sont essentiels maintenant. Du côté du boeuf, de l'élevage bovin et du bétail en général, nous pouvons aussi nous appuyer sur notre stratégie de repositionnement. Plusieurs éléments de ces stratégies sont déjà en place. Nos programmes de retrait obligatoire dans ce domaine ont donné de bons résultats. Les producteurs ont constaté une hausse importante du prix à la fois des bovins gras et des animaux d'embouche.

Nous avons aussi travaillé avec le gouvernement de l'Alberta pour cotiser au Fonds du patrimoine établi par l'industrie. La capacité atteinte à présent 85 000. En septembre de cette année, cela devrait être passé à 91 000. C'est une hausse considérable par rapport à la situation il y a deux ans. Nous continuons de réaliser de bons progrès à cet égard. De plus, nous travaillons fort pour améliorer la situation vis-à-vis du marché américain—je sais qu'on en a parlé aujourd'hui à la période des questions—notamment pour réagir aux actions en justice intentées devant la Cour d'appel de Californie, de même qu'une cour au Montana.

Je me permets de rappeler à mes collègues que, contrairement à bon nombre de nos différends avec les États-Unis, cette fois-ci les deux gouvernements sont du même avis et ont la même position. Les deux gouvernements souhaitent la réouverture de la frontière et la régularisation du commerce entre eux, et nous travaillons donc de concert pour faire face aux différentes actions judiciaires auxquelles nous sommes confrontés.

Je voudrais également vous signaler le travail accompli par le secrétaire parlementaire, M. Easter, sur la question du revenu agricole. Voilà justement l'un des domaines où nous cherchons à opérer des changements transformateurs qui, à mon avis, sont très importants pour assurer la viabilité à long terme du secteur agricole canadien.

Les négociations à l'OMC sont également critiques pour le secteur agricole canadien en ce qui concerne les changements que nous souhaitons obtenir dans ce contexte. Il est essentiel que le Canada puisse s'appuyer sur un système commercial fondé sur des règles qui soit ouvert, transparent et mesurable, et qui donne en même temps aux producteurs canadiens l'occasion de choisir le régime de commercialisation intérieur qui leur convient.

Je devrais également vous parler du comité du CSA. Le Comité d'examen du CAS est en place, s'est réuni, et réalise son travail. De plus, par différents moyens, nous réexaminons nos programmes de gestion des risques de l'entreprise. Là il s'agit de mobiliser les ministres aux paliers provincial et fédéral, de même que les intervenants de l'industrie. L'idée est d'améliorer le PCSRA ainsi

que d'autres programmes de gestion des risques de l'entreprise, et d'y apporter certains des changements qui ont été recommandés.

Donc, au lieu de prendre beaucoup de temps pour faire des remarques liminaires, je me mets à votre disposition pour répondre aux questions des membres.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Avant d'ouvrir la période des questions, je voudrais vous présenter les responsables des divers ministères qui sont présents aujourd'hui. Du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, nous accueillons Christiane Ouimet, sous-ministre adjointe; et James Roberge, directeur général, Service des finances et de la gestion des ressources, Gestion intégrée. De l'ACIA, nous accueillons Richard Fadden, président; et Gordon White, des Services intégrés. Merci infiniment de votre présence cet après-midi.

Nous allons maintenant passer à la période des questions.

Madame Finley.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, et merci à vous tous d'avoir pris le temps, malgré votre emploi du temps chargé, de venir nous voir. Je suis très contente de pouvoir vous poser des questions directement.

Monsieur le ministre, vous avez souvent parlé de changement transformateur et de la nécessité de progresser. En ce qui me concerne, l'un des éléments importants du changement est la recherche et le développement, pour pouvoir mieux nous positionner par rapport à l'avenir, que ce soit pour la mise au point de nouveaux produits et de nouvelles technologies, ou la définition de nouvelles approches.

Je me demande par conséquent quelle somme nous consacrons à nos stations de recherche agricole. Malgré mes efforts, je n'ai pas réussi à obtenir quelque renseignement que ce soit au sujet du financement de ces stations, que ce soit par le passé, à l'heure actuelle, ou à l'avenir.

• (1540)

L'hon. Andy Mitchell: S'agissant des stations de recherche, je peux vous fournir ce chiffre-là. Il ne m'est pas disponible sur le moment.

Mme Diane Finley: Je serais très contente de l'avoir.

Je voudrais aussi savoir combien il y en a. Nous avons entendu toutes sortes d'annonces au cours des six, huit ou 10 derniers mois au sujet des changements qu'on prévoit d'apporter à leur structure—par exemple, à Terre-Neuve, au Manitoba, et au Nouveau-Brunswick.

L'hon. Andy Mitchell: Je crois avoir compris votre question, madame Finley. Je tiens donc à vous dire ceci. Notre objectif ne consiste pas à diminuer les sommes que nous investissons actuellement dans la recherche scientifique. En fait, nous voulons que cet investissement soit plus efficace et rentable.

Dans ce contexte, il faut chercher à réduire les frais généraux—c'est-à-dire le coût des installations matérielles. L'un des engagements que j'ai pris de façon manifeste à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Ontario concerne notre intention de continuer à faire la recherche scientifique que nous avons faite par le passé. Nous visons à réduire les frais généraux, car nous estimons que quand nous aurons atteint cet objectif, nous disposerons de ressources additionnelles pour la recherche scientifique.

Donc, l'objet de cet exercice n'est pas de diminuer la recherche scientifique, mais plutôt de la rendre plus efficace de façon à en faire davantage. Si nous réussissons à trouver des partenaires et à partager les installations matérielles avec ces partenaires... voilà justement un exemple des mesures qu'on peut prendre. Si on peut abriter plusieurs scientifiques dans la même installation, plutôt que dans plusieurs installations différentes, cela va peut-être nous aider à faire des économies.

Il faut aussi tenir compte du fait que certaines des recherches que nous effectuons doivent se faire dans certains environnements; par exemple, si vous cherchez à mettre au point des variétés végétales qui résistent au froid à Terre-Neuve, vous devrez sans doute continuer à faire vos recherches là-bas. Mais au sein de la province proprement dite, si vous pouvez les effectuer de façon plus efficace et efficiente, nous serons certainement intéressés à envisager cette possibilité. Dans le cadre de nos discussions avec la province et les responsables de l'industrie à Terre-Neuve, pour reprendre cet exemple-là, nous cherchons à voir comment nous pouvons travailler aussi efficacement que possible.

Mme Diane Finley: Monsieur le ministre, vous serait-il possible de me faire parvenir les statistiques au sujet des niveaux de financement antérieurs, actuels et projetés pour les stations de recherche agricole dans tout le Canada, de même que sur l'effectif à la fois total mais avec une ventilation du nombre de scientifiques, pour que nous ayons une meilleure idée de la façon dont les crédits sont investis?

L'hon. Andy Mitchell: Je vais vous dire oui. Je ne voudrais pas promettre quelque chose que mes fonctionnaires ne peuvent pas vous donner, mais je ne pense pas que cela posera problème. En fait, quand nous aurons terminé la réunion officielle, nous devrions peut-être discuter avec mes fonctionnaires, pour nous assurer de préparer un tableau qui correspond parfaitement à vos besoins, au lieu de vous donner des informations que vous ne souhaitez pas avoir, et d'être obligés de recommencer à zéro.

Mme Diane Finley: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Le président: Madame Rivard.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie le ministre et les autres témoins.

Le 29 mars 2005, le gouvernement fédéral a annoncé une injection de un milliard de dollars dans le Programme de paiements relatifs au revenu agricole, qui vient en aide aux agriculteurs canadiens. Avant cela, il avait annoncé l'ajout d'une somme de 488 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale de repositionnement de l'industrie de l'élevage, d'une somme de 930 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide transitoire à l'industrie et d'une somme de 104 millions de dollars pour l'expansion des programmes d'avance en espèces en vue d'atténuer les effets de la crise de l'ESB.

Bien que ces programmes ad hoc aient visé des situations d'urgence, le PCSRA n'a-t-il pas été instauré pour éliminer le besoin de programmes d'aide ad hoc?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Vous avez raison; le PCSRA vise à régler les problèmes des producteurs en matière de soutien du revenu. Voilà pourquoi des versements atteignant 1,6 milliard de dollars ont été effectués au cours de l'année dernière—ou même en moins de temps que cela.

Une des réalités auxquelles nous sommes confrontés, c'est qu'en moyenne, la performance ou les résultats du secteur agricole ne sont pas ce à quoi on se serait normalement attendu. Nous constatons que les revenus agricoles sont à présent négatifs. Il y a plusieurs facteurs qui ont contribué à aggraver la situation, l'un des plus importants de ces facteurs étant la crise de l'ESB, d'une part, et les cours des produits de base, d'autre part. Nous avons aussi connu des périodes de sécheresse. Il y a eu un problème très grave de gel en Saskatchewan vers la fin de l'été dernier. Les revenus agricoles sont à ce point bas depuis un moment qu'il a été nécessaire d'accorder une aide supplémentaire aux producteurs. Donc, à la fin de l'exercice financier qui vient de se terminer, nous avons décidé de créer ce programme supplémentaire, soit le PATI, dont les versements se sont montés à presque 1 milliard de dollars.

En même temps, il importe de s'attaquer aux problèmes qui sont à l'origine de la situation actuelle. Il y en a sur lesquels nous ne pouvons agir. Dans l'immédiat, il est difficile de régler le problème de la sécheresse, par exemple. On ne peut sans doute pas faire grand-chose non plus pour éliminer le gel. Mais ces éléments-là ont un impact. Par contre, nous pouvons agir sur d'autres facteurs. Par exemple, s'agissant du cours des produits de base et de l'impact de nos relations commerciales sur le cours des produits de base, là nous devons justement consacrer beaucoup d'efforts à l'obtention d'une entente raisonnable, par l'entremise de l'OMC, qui nous garantira un système fondé sur des règles qui soit à la fois ouvert, transparent et mesurable, afin que nous puissions nous attaquer aux causes profondes des problèmes actuels dans ce domaine.

Il en va de même pour l'industrie de l'élevage bovin. Bien sûr, nous devons prévoir des mesures de soutien du revenu, mais il faut aussi repositionner l'industrie afin qu'elle ne soit pas aussi vulnérable en cas de disparition d'un grand marché. Il sera difficile d'éliminer complètement les effets de la disparition de ce gros marché, mais je trouve logique de vouloir éliminer notre dépendance vis-à-vis de ce marché.

Donc, il y a deux séries d'activités qui se déroulent actuellement. D'une part, tout ce qui concerne les mesures de soutien du revenu. L'autre série d'activités vise à opérer les changements transformateurs qui s'imposent à plus long terme.

● (1545)

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Doit-on conclure que le PCSRA ne répond pas aux besoins des agriculteurs?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Non, ce programme répond tout à fait aux besoins des agriculteurs, à mon avis. Dans le contexte des problèmes auxquels nous avons été confrontés ces dernières années, notamment la crise de l'ESB, qui a causé de très graves problèmes, il était normal de mettre sur pied des programmes additionnels pour essayer de répondre aux besoins des personnes touchées. Par conséquent, ce programme vient compléter le PCSRA, et non pas le remplacer.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Monsieur le ministre, vous avez parlé du nouveau programme PCRA. Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste ce programme?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Excusez-moi; de quel programme parlez-vous? Du PATI?

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Oui.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: La PATI est le programme de paiements relatifs au revenu agricole créé le 29 mars. Ce programme est en deux volets, c'est-à-dire qu'il prévoit le versement de paiements directs, de même qu'une certaine somme par tête de bétail.

Le paiement direct est fondé sur la moyenne depuis cinq ans. Je crois que cela correspond à 4,4 p. 100 de la moyenne sur cinq ans. Ensuite, le paiement par tête de bétail est un montant fixe pour les bovins, et d'autres ruminants sont également visés. Selon le type de ruminant, un paiement spécifique est prévu.

Il est prévu, en vertu de ce programme, que 80 p. 100 des versements soient faits immédiatement, et que les 20 derniers p. 100 soient effectués à l'automne. Si je ne m'abuse, environ 72 p. 100 ou 73 p. 100 des crédits ont déjà été déboursés, soit environ 696 millions de dollars d'après les dernières informations que j'ai reçues.

En concevant ce programme, nous avons voulu le rendre aussi simple et direct que possible, afin que les producteurs puissent rapidement recevoir leur argent. Dans ce sens-là, il a été une réussite. Nous avons pu effectuer les versements et mettre donc l'argent entre les mains des producteurs dans un délai très court.

Le président: Votre temps est écoulé.

Madame Ur.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Je voudrais remercier nos témoins de leur présence devant le comité aujourd'hui et de nous donner donc l'occasion de poser des questions au ministre et à M. Fadden.

Dans la section III du Rapport sur les plans et les priorités d'Agriculture Canada, vous indiquez que les montants versés au titre du Programme de gestion des risques de l'entreprise devraient baisser d'année en année entre 2005-2006 et 2007-2008. Pourquoi faites-vous cette projection?

•(1550)

L'hon. Andy Mitchell: En général, les montants du Programme de gestion des risques d'entreprise sont fixés en fonction d'une estimation des revenus agricoles, étant donné que ces programmes sont adaptés aux revenus agricoles. Le fait est qu'au fur et à mesure que nous progressons dans l'année et que nous voyons ce qui s'est produit, nous nous rendons compte que nous dépassons le budget fixé. Nous sommes disposés à le faire encore une fois. Si les revenus agricoles continuent d'être inférieurs à ceux que nous avons vus jusqu'à présent, nous allons nous assurer que nos programmes réagissent en conséquence.

La dernière fois que j'ai comparu devant le comité, j'ai mentionné quelque chose d'important, et je tiens à vous le rappeler. Je sais que certains membres du comité ont formulé des critiques à l'égard du PCSRA. C'est normal, et nous essayons de répondre à ces critiques en cherchant collectivement à trouver des solutions. Mais l'un des aspects positifs du PCSRA est le fait qu'il s'agit d'un programme législatif. Il est inscrit dans la loi et il n'est donc pas nécessaire de l'annoncer de nouveau chaque année ou d'y ajouter des éléments. Essentiellement, si vous respectez les critères du programme, il peut répondre à vos besoins. C'est l'une des raisons pour lesquelles les nombres augmentent au fur et à mesure qu'on avance dans l'année. On commence par une estimation, et ensuite, selon les résultats de l'industrie, on peut dépasser le budget.

Mme Rose-Marie Ur: J'espérais qu'en réponse à ma première question, vous me diriez que c'est ça votre prédiction; autrement dit, que vous avez regardé dans votre boule de cristal et que vous avez vu que le cours des produits de base va augmenter, si bien que nous n'aurons plus besoin des crédits du programme en question. J'espère que ce sera le cas.

En fait, vous avez répondu à ma deuxième question avant même que je vous la pose. La somme de 5,5 milliards de dollars est réservée pour le cadre stratégique pour l'agriculture. Je sais qu'il s'agit d'un programme législatif et que nous n'avons pas besoin de recommencer si jamais nous avons besoin de crédits supplémentaires, mais qu'arrivera-t-il quand nous aurons atteint l'objectif des 5,5 milliards de dollars sur cinq ans?

L'hon. Andy Mitchell: Eh bien, je suppose que moi-même et mes collègues au Cabinet devront tenir une discussion à ce sujet.

Mme Rose-Marie Ur: C'est bien. Vous avez été assez productif jusqu'à présent, alors nous allons continuer à positiver.

Je voudrais vous parler maintenant d'une autre préoccupation au sujet du Protocole de Kyoto. Au ministère de l'Agriculture, quelle est votre estimation des dépenses que vous aurez à engager pour respecter le Protocole de Kyoto, en tenant compte du fait—et c'est mon espoir—que les agriculteurs, et pas seulement les grandes industries, obtiendront des crédits de carbone appropriés grâce au Protocole.

L'hon. Andy Mitchell: Vous soulevez un point tout à fait valable. Les producteurs agricoles peuvent et devraient profiter des mesures prévues relativement au plan de Kyoto. Le Projet vert annoncé par le ministre Dion aborde la question de l'agriculture et les possibilités dont peut profiter le secteur agricole pour nous aider à atteindre nos objectifs. Il fait état d'une réalité très importante. Les producteurs agricoles dans tout le Canada jouent un rôle important en tant qu'intendants de nos terres, et la manière dont nous traitons nos terres peut justement influencer de façon très importante sur notre climat et les changements climatiques. Il est donc tout à fait logique de travailler de concert avec les producteurs dans le cadre du Projet vert.

Mme Rose-Marie Ur: Je suis tout à fait d'accord là-dessus.

Avant de lire toute l'information, je n'étais pas au courant de l'existence du Service national d'information sur les terres et les eaux. Ce service sera mis en oeuvre sur une période de quatre ans, à compter de cette année. Je ne sais pas grand-chose au sujet de ses activités. Ce service sera-t-il chargé des stations de surveillance dans les voies navigables? Dans ma région, près de Sarnia, il arrive fréquemment que des déversements de produits chimiques s'infiltrent dans nos voies navigables et soient transportés jusqu'à la réserve de la Première nation de Walpole Island et Wallaceburg. Des fonds sont-ils disponibles par l'entremise de ce programme? Est-ce à cela qu'il doit servir?

L'hon. Andy Mitchell: Il faudra que je vérifie, madame Ur, mais je vais le faire et je vous ferai parvenir cette information d'ici un jour ou deux.

Mme Rose-Marie Ur: Merci.

Le président: Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le président, de votre présence aujourd'hui.

Je voudrais revenir sur les questions posées tout à l'heure au sujet de notre engagement vis-à-vis de la recherche, et plus précisément la décision de fermer la ferme de recherche à Kapuskasing. Pour moi, il est clair qu'en Ontario, à mesure qu'il devient de plus en plus difficile d'être producteur agricole dans le sud de la province en raison du prix élevé des terrains et des problèmes de zonage, nous avons de vastes superficies dans le nord de l'Ontario qui pourraient être utilisées. Mais votre décision de fermer cette installation communique le message que le gouvernement actuel n'a aucunement l'intention d'ouvrir les terres du nord à d'autres utilisations. Guelph n'est pas dans le nord de l'Ontario, et les conditions près de Guelph n'ont rien à voir avec celles qui existent à Kapuskasing.

Comptez-vous réexaminer votre décision de fermer cette installation, oui ou non?

L'hon. Andy Mitchell: D'abord, je précise que New Liskeard est bel et bien située dans le nord de l'Ontario, et une partie de ce qui était prévu pour Kapuskasing s'y trouve à l'heure actuelle. Comme je vous l'ai dit en répondant à la première question, nous n'avons aucunement l'intention de réduire la recherche scientifique, ni de réduire le type de recherche scientifique que nous effectuons. Je vous ai dit que je vais examiner de très près la situation à Kapuskasing, et s'il y a certains travaux qui ne peuvent pas être effectués ailleurs, nous envisagerons une autre solution éventuellement, comme nous l'avons fait un peu partout, d'ailleurs. Encore une fois, et vous serez sans doute d'accord avec moi, si nous arrivons à faire les recherches à un coût moindre, nous pourrions investir les économies ainsi réalisées dans d'autres recherches, ce qui me semble tout à fait sensé comme approche. Par contre, ce que vous dites est tout à fait vrai, et j'ai justement dit la même chose à propos de l'exemple de Terre-Neuve. Si vous voulez mettre au point de nouvelles variétés végétales qui vont pousser à Terre-Neuve, vous êtes bien obligé de faire vos recherches à Terre-Neuve. Il y a donc un équilibre à établir. Il ne s'agit pas simplement de réaliser des économies. Il faut aussi tenir compte de la nécessité dans certains cas d'effectuer des recherches dans des lieux précis pour des fins précises.

• (1555)

M. Charlie Angus: Dans le cas de Kapuskasing, vous me dites donc essentiellement que vous envisagerez de revenir sur la décision de fermer cette installation uniquement si certains travaux s'y déroulent qui ne peuvent s'effectuer ailleurs?

L'hon. Andy Mitchell: Non, je dis que c'est l'un des éléments à prendre en compte. C'est ce que j'ai dit à propos de toutes les fermetures, parce qu'il n'est jamais facile de fermer des installations. Même quand c'est la bonne solution sur le plan économique ou sur le plan scientifique, ce n'est pas facile à faire. Dans tous les cas où l'on a évoqué des problèmes qui seraient créés localement, j'ai indiqué que nous allons travailler avec les responsables du secteur et d'autres partenaires, qui travaillent avec les autorités provinciales, pour voir quelles sont les meilleures solutions pour nous permettre de progresser. C'est ce que nous ferons dans le cas de Kapuskasing. C'est ce que nous faisons pour Nappan, et nous allons faire de même pour St. John's. Quant à Winnipeg, d'après ce que j'ai entendu dire, il semble que toutes les personnes concernées sont tout à fait d'accord avec ce qui est prévu.

M. Charlie Angus: S'agissant de votre position favorisant un système fondé sur les règles, depuis sept ans les producteurs laitiers essaient d'obtenir que des mesures soient prises relativement à des normes d'étiquetage, et nous disposons effectivement de certains outils pour contrer cette inondation. Nous avons l'article 28 du GATT. D'après ce que j'ai compris de vos remarques pendant la période des questions, vous n'êtes pas encore prêt à invoquer le

GATT. Examinons donc l'autre possibilité, à savoir que l'ACIA resserre les conditions d'étiquetage visant tous les produits qui arrivent au Canada. Est-ce que vous ou l'ACIA allez prendre l'engagement ferme de lancer cette initiative?

L'hon. Andy Mitchell: Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada et l'ACIA sur la question de l'étiquetage.

Je me tourne maintenant vers le président pour voir s'il est d'accord. Je pense que nous sommes à la veille de conclure une entente. En fait, je ne devrais pas qualifier cela d'entente, mais disons que nous sommes plus ou moins sur la même longueur d'onde et tout le monde semble satisfait de la solution retenue pour régler ce problème. Je pense que nous sommes tout près de nous entendre.

Nous avons également eu de très bonnes discussions avec eux sur toute la question des normes. Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé son intention d'interjeter appel de la décision du TCCE, qui concerne l'un des produits en question. Nous avons aussi pris deux autres mesures auprès du TCCE. Selon la décision qui sera rendue, s'il semble logique de reclasser ce produit, nous allons évidemment demander qu'on applique la même logique que pour le classement de produits semblables. Cela me paraît raisonnable. En même temps, l'Agence des services frontaliers a convenu de faire une surveillance mensuelle de ces produits, afin que nous et les producteurs laitiers puissions nous faire une idée de l'impact sur le Canada. Il importe que moi et mon collègue, le ministre du Commerce international, disposions de ce genre d'information concrète en temps réel, si je puis dire, au fur et à mesure que nous décidons des outils que nous voulons privilégier et à quel moment il convient d'y avoir recours.

Le président: Très bien. Nous passons maintenant à M. Bezan, qui dispose de cinq minutes.

M. James Bezan: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, d'être revenu nous voir.

Comme vous le savez, je suis éleveur de bétail, et les producteurs primaires souffrent énormément en ce moment en ce qui concerne les prix à la ferme, notamment ceux qui ont une entreprise d'élevage-naisseur et les éleveurs de moutons, de bisons, de wapitis, et de chèvres. Pour moi, il n'y a pas énormément de nouvelles initiatives qui sont prises maintenant pour aider les producteurs primaires, surtout que le juge Cebull est saisi d'un autre dossier lui demandant de fermer complètement la frontière. Je me demande donc si vous avez un plan d'urgence que vous êtes prêts à mettre en oeuvre pour contrer cette action. Nous savons que le juge Cebull pourrait rendre une décision assez rapidement. Qu'allons-nous faire à ce moment-là? Les activités d'abattage vont chuter s'il devient impossible d'exporter nos produits. Les Américains mangent plus de boeuf que nous au Canada.

• (1600)

L'hon. Andy Mitchell: Eh bien, nous avons pris plusieurs mesures dans ce domaine, monsieur Bezan.

D'abord, je précise qu'au cours des 10 derniers jours, j'ai eu deux fois des discussions téléphoniques avec mon homologue américain pour discuter de cette action judiciaire et des conséquences possibles. Comme vous le savez sans doute, hier et aujourd'hui nous avons la table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie du boeuf, une initiative visant à consulter les représentants de l'industrie sur différentes possibilités que nous voudrions peut-être envisager, selon ce qui va arriver. Pour moi, il est essentiel que les intervenants de l'industrie participent à cela.

Des discussions sont également en cours sur une éventuelle action en justice si le jugement n'était pas en notre faveur, et sur les délais qu'il faudrait envisager avant de pouvoir obtenir éventuellement réparation.

Il va sans dire que le ministère de l'Agriculture et l'ACIA travaillent actuellement à la préparation d'un plan d'urgence à mettre en oeuvre si jamais la décision du juge ne nous est pas favorable. Donc, nous travaillons en étroite collaboration avec l'industrie, les Américains, et nos propres responsables pour élaborer un plan d'urgence.

Vous dites—et vous avez raison, à mon avis—que c'est maintenant, et non pas le jour où la décision sera rendue, qu'il faut analyser la situation. Mais je peux vous assurer que c'est exactement ce que nous faisons maintenant.

M. James Bezan: L'un des programmes qui nous ont permis par le passé de régler nos problèmes est le programme de retrait. Mais en réalité, ce programme ne fera qu'aggraver nos difficultés si la frontière est fermée au boeuf en caisse carton. Il y aura du retard au niveau de la commercialisation des produits à cause du programme de retrait. Nous ne saurons pas quand d'autres mesures permettant de rouvrir la frontière entreront en vigueur.

Quelle est la probabilité qu'on maintienne ce programme? Quelles autres initiatives sont envisagées en vue de garantir que les producteurs puissent continuer à gagner leur vie à la ferme et donc de les aider à traverser cette crise?

L'hon. Andy Mitchell: Nous allons évaluer l'opportunité d'un programme de retrait de remplacement selon notre appréciation des conditions qui devraient exister à notre avis. Il importe, cependant, de faire une distinction entre les programmes destinés aux producteurs de bovins gras et celui qui concerne les veaux d'engraissement. Chacun vise un objectif différent. Ainsi les conclusions de notre analyse dans chaque cas peuvent être différentes. Mais il faut évidemment les examiner de près.

Et voilà justement ce que nous faisons actuellement avec les intervenants de l'industrie. L'industrie a ses propres vues sur la question. Même au sein de l'industrie, les avis sont partagés sur la façon dont le programme devrait marcher, voire la nécessité d'un tel programme. Mais il convient de vous faire remarquer, par souci de justice, que les programmes visant à la fois les bovins gras et les veaux d'engraissement ont contribué à relever les revenus que retirent les éleveurs des produits vendus sur le marché, et c'est justement là-dessus que nous voulons agir.

Il reste que vous faites valoir un argument valable. Nous travaillons avec l'industrie pour évaluer le type de programme qui conviendrait éventuellement de proposer comme remplacement ou de maintenir. Cela va dépendre dans une large mesure de la situation à laquelle nous serons confrontés en temps et lieu.

M. James Bezan: Très bien.

S'agissant maintenant du PATI, soit le Programme d'aide transitoire à l'industrie, en vertu duquel il a été possible de verser de l'argent aux producteurs—les derniers versements ayant été basés sur l'inventaire de 2003—est-il question de reconduire ce programme en le basant sur l'inventaire actuel dans l'éventualité où le marché continuerait à fléchir?

L'hon. Andy Mitchell: Eh bien, le PPRRA que nous avons annoncé cette année était très semblable au PATI. L'un des critères de base est de s'assurer qu'il continue d'être un programme vert. Nous nous sommes vraiment efforcés de faire en sorte que ce soit le cas.

La nature précise des programmes futurs dépendra dans une très large mesure de la situation précise du marché au cours des mois qui viennent. Évidemment, nous qui sommes à cette table et sans doute tous les gens ici présents souhaitent que le marché bénéficie d'une régularisation des échanges entre le Canada et les États-Unis, et que cette régularisation vise aussi nos autres marchés étrangers. Voilà justement ce que nous visons. Mais il faut être conscient du fait que cela pourrait ne pas se réaliser, et donc parer à cette éventualité. Les critères précis des programmes dépendront donc des caractéristiques du marché au moment où il faudra intervenir.

•(1605)

Le président: Merci, monsieur Bezan.

Allez-y, monsieur Drouin.

[Français]

L'hon. Claude Drouin (Beauce, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le ministre, madame, messieurs, merci beaucoup d'être présents et de nous permettre d'échanger avec vous et de trouver ensemble des solutions pour soutenir notre agriculture.

On connaît les difficultés que vit présentement le monde agricole. Ce qui ajoute aux difficultés des producteurs laitiers en particulier, ce sont les négociations que nous avons à l'OMC. M. Angus en a un peu parlé. J'ai bien aimé votre réponse, monsieur le ministre. Vous avez dit que, tout en négociant à l'OMC, nous pouvions avoir recours à d'autres moyens pour appuyer notre industrie. Il vous a parlé de l'identification des produits laitiers. Vous vous êtes montré ouvert à cela et vous avez dit qu'un travail se faisait en ce sens. Il y avait un autre élément, et on en a déjà discuté: il s'agit des normes pour le fromage.

Il y a quelques semaines, il y a eu une manifestation des producteurs laitiers. On nous a dit que certains fromages contenaient presque 100 p. 100 de substituts de produits laitiers et que ces fromages se vendaient au même prix ou même plus cher que les fromages constitués de produits laitiers. Cela n'aide en rien l'industrie laitière. Je pense qu'il faudrait sensibiliser la population canadienne à ce qu'elle consomme et l'aider à prendre conscience du fait que certains fromages ne sont pas faits avec des produits laitiers. Cela entre dans le cadre de l'identification des produits laitiers. Monsieur le ministre, je pense que nous sommes capables de travailler ensemble pour aider notre industrie. À l'OMC, notre pays est un peu isolé puisque vous y défendez la gestion de l'offre avec force. Nous l'apprécions énormément. Est-ce que parallèlement à cela, il ne serait pas possible d'aider l'industrie au moyen de ces mesures? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Vous avez parfaitement raison, monsieur Drouin, et voilà pourquoi des discussions sont actuellement en cours sur la question des normes et de l'étiquetage. Les producteurs laitiers nous ont déjà fait savoir qu'ils souhaitent que nous trouvions des solutions dans ces deux domaines en particulier, et c'est ce que nous comptons faire.

Je sais aussi que si l'ACIA reçoit une plainte concernant un cas d'étiquetage trompeur, elle peut demander des mesures réparatoires.

Vous avez parlé de l'OMC. Ce que je tiens à vous dire à ce sujet, c'est que nous essayons d'obtenir à l'OMC un accord qui sera bon pour l'ensemble du secteur agricole canadien, c'est-à-dire à la fois pour les producteurs qui dépendent du système de gestion de l'offre et ceux qui dépendent des marchés d'exportation.

Si vous me permettez, je voudrais prendre une minute pour vous parler de la gestion de l'offre; comme vous le savez, la gestion de l'offre, proprement dite, n'est pas quelque chose qu'on négocie actuellement, mais les conséquences de notre action peuvent évidemment être importantes pour ce système.

Vous avez parlé « d'isolement ». À mon avis, il faut dépasser le stade où nous serons simplement isolés. Notre façon de présenter cela, c'est que si l'OMC veut réussir ce cycle de négociations, tous les pays doivent quitter la table en étant convaincus qu'on a voulu répondre à leurs préoccupations en trouvant des solutions concrètes.

À mon sens, pour cesser d'être isolés, nous devons faire comprendre à tous les pays que, même si l'enjeu est un peu différent d'un pays à l'autre, le fait est que l'accord final doit prévoir suffisamment de marge pour permettre aux pays concernés de tenir compte de la situation particulière des parties prenantes. Nous devons cesser de considérer que nous sommes tout seuls et nous voir comme un groupe de nations—148 nations—qui se sont toutes fixé certains objectifs, et le fait est que nous avons certains objectifs généraux que nous souhaitons atteindre, et que le Canada est résolu à atteindre. En même temps, il faut réussir à faire comprendre aux pays concernés que nous avons tous nos difficultés particulières à régler. Il convient par conséquent de faire preuve de sensibilité et de souplesse afin que chacun puisse trouver les solutions qui lui conviennent.

À mon avis, c'est ça l'approche qu'il faut adopter.

[Français]

L'hon. Claude Drouin: Merci, monsieur le ministre. Vous avez tout à fait raison. D'ailleurs, d'autres pays ont des productions sensibles, et il faut travailler avec eux en vue de trouver une façon d'harmoniser l'agriculture partout dans le monde.

J'aimerais maintenant parler du PCSRA, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Vous me corrigerez si je suis dans l'erreur, monsieur le ministre, mais il semble que le programme soit fait en fonction de périodes où il y a des pertes importantes. Quand, dans un secteur donné, il y a des pertes moins importantes mais constantes, le programme est moins utile et ne permet pas d'aider les producteurs céréaliers ou horticoles, par exemple. Y a-t-il lieu de réviser le programme et d'y apporter certains ajustements pour faire en sorte que ces producteurs puissent également profiter du programme? J'ai discuté avec les responsables de ces productions, et il semble que ce soit un problème.

• (1610)

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Nous avons déjà donné suite à plusieurs suggestions qui ont été faites à l'égard du PCSRA et nous sommes en train de revoir certains éléments de ce programme. Nous avons mis sur pied un comité du PCSRA. Nous avons également un comité d'examen du CSA, qui va examiner globalement le CSA. Et les ministres fédéraux et provinciaux participent activement à ce processus.

Quand nous étions là la dernière fois, je pense que nous avons discuté de la question des dépôts et du PCSRA, mais certains autres aspects du programme posent problème aussi. Il y a la question de l'évaluation de l'inventaire, et la nécessité de simplifier ce processus. Il y a aussi toute la question des versements provisoires, et la mesure dans laquelle il convient de prévoir le versement de paiements provisoires de façon plus simple, ou encore, si le système actuel est jugé satisfaisant, dans quelle mesure il convient que toutes les provinces participent au système des paiements provisoires, puisque

ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Il y a aussi la question des marges de référence dont il faut tenir compte.

Par conséquent, il y a toute une série d'éléments que nous devrions revoir, selon certains intervenants. Nous sommes tout à fait ouverts aux suggestions qui nous sont faites. Le PCSRA est un programme relativement nouveau. Il a été mis sur pied en 2003, et les versements ont commencé à être effectués l'année dernière pour la première fois. Je crois que tout le monde souhaite tirer les bons enseignements de l'expérience acquise jusqu'à présent, de façon à l'améliorer encore.

[Français]

L'hon. Claude Drouin: Merci.

[Traduction]

Le président: Monsieur Gaudet.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Vous savez sans doute que c'est moi qui ai déposé la motion sur la gestion de l'offre. Quelles mesures entendez-vous prendre pour protéger la gestion de l'offre lors des négociations à l'OMC?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Je crois avoir parlé d'un certain nombre de ces mesures en répondant à la dernière question. Pour moi, le fait d'insister dans les négociations sur l'importance de l'atteinte des objectifs, en permettant aux pays individuels de bénéficier d'une certaine marge de manoeuvre relativement à leurs propres démarches, est l'une des mesures que je pourrais mentionner. De plus, l'idée de faire accepter que certains produits de base sont des produits sensibles correspond à une autre démarche que nous trouvons intéressante.

Pour revenir sur ce que je disais tout à l'heure, à mon avis, l'approche générale qu'il faut adopter consiste à dire à tous les pays participant à ces négociations que nous avons un certain nombre d'objectifs communs, que nous devrions tous essayer de réaliser, mais qu'en même temps, nous avons des enjeux individuels, et qu'il est donc important, en cherchant à dégager un consensus général sur toutes ces questions, que nous comprenions l'importance des situations individuelles.

L'autre chose qu'il faut faire, et je pense en avoir déjà parlé avec le comité auparavant, c'est qu'à la différence de beaucoup d'autres pays, nous devons maintenir un vif dialogue avec les intervenants de l'industrie. Ils sont présents avec nous lors de séances de négociation—il peut parfois s'agir de 30 ou 40 représentants différents—ce qui signifie que nous avons la possibilité de dialoguer avec eux en permanence, et en temps réel, au fur et à mesure que se poursuivent les négociations. Ça c'est une autre possibilité intéressante pour nous.

Je crois que c'était jeudi dernier que nous avons tenu une table ronde ici à Ottawa, à laquelle participaient un grand nombre d'organismes de producteurs et d'autres encore, et l'objet de cette réunion était de les mettre au courant de la situation et d'entendre leurs commentaires à ce sujet.

Donc, assurer en permanence la participation de l'industrie, c'est-à-dire de tous les segments de l'industrie, fait partie intégrante de la démarche qui nous permettra de réaliser nos objectifs.

[Français]

M. Roger Gaudet: Je vous remercie.

Je suis d'accord avec vous. Les agriculteurs et les producteurs de lait du Québec et de l'Ontario sont venus vous voir cette semaine et la semaine passée. Les députés du Québec et de l'Ontario ont fort probablement vu la même chose: des poches de lait en poudre qui ont été apportées à leurs bureaux.

Monsieur le ministre, les substituts de produits laitiers entrent à pleines portes à la frontière, et les producteurs laitiers québécois et canadiens en souffrent. Qu'avez-vous à dire à ce sujet? À un moment donné, on va être obligé d'arrêter cela, parce que sans cela, nos producteurs iront à la dérive. À l'heure actuelle, 48 p. 100 de la crème glacée qu'on mange ne contient aucun produit laitier. Quelles mesures allez-vous prendre pour mettre fin à cela? Cela n'a pas d'allure.

À l'heure actuelle, ces cinq productions ne coûtent rien au gouvernement. À un moment donné, il faut donner un coup de main à nos producteurs. Sinon, ils vont faire comme d'autres: ils vont mettre la clef dans la porte et vont donner leurs entreprises aux banques ou aux comités agricoles.

•(1615)

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell: Les producteurs laitiers et les responsables des quatre autres secteurs visés par la gestion de l'offre ont fait valoir un argument qui nous semble très important, à savoir que le résultat des négociations de l'OMC doit leur permettre de choisir leur propre système de commercialisation intérieure—autrement dit, le système de gestion de l'offre. Par rapport à tous les autres objectifs, ça c'est celui qui prime. Vu cette réalité, il m'incombe en tant que ministre—et cela tient pour mon collègue le ministre du Commerce également—de travailler de près avec l'industrie, et d'avoir recours à des stratégies que nous aurons définies, au moment qui nous semble propice, qui sont les plus susceptibles d'obtenir le résultat que nous recherchons. Voilà ce sur quoi s'appuient nos efforts et notre approche à l'heure actuelle.

En même temps, il y a un certain nombre de questions—et nous en avons parlé avec M. Drouin—qui constituent des pommes de discorde pour les producteurs laitiers—notamment, l'étiquetage, les normes, et l'appel devant le TCCE. Nous essayons de comprendre les conséquences précises pour les producteurs laitiers de ce que ces derniers qualifient de produits incorrectement classés et de voir quel impact ils peuvent avoir à l'avenir. Mais de façon générale, il s'agit d'obtenir le résultat que nous souhaitons obtenir des négociations de l'OMC. Il y a trois ou quatre domaines précis où les producteurs laitiers nous ont demandé de travailler avec eux pour trouver des solutions, et nous déployons actuellement des efforts considérables dans ce sens.

Le président: Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme Ur, qui dispose de cinq minutes.

Mme Rose-Marie Ur: Il y a un écart d'environ 52 millions de dollars au Budget principal des dépenses de 2004-2005 par rapport à celui de 2005-2006—il s'agit d'une augmentation. À quoi serviront ces crédits additionnels, monsieur le ministre?

L'hon. Andy Mitchell: Ils serviront à financer toute une série d'activités dans des domaines différents; je n'ai pas l'intention de vous donner tous les détails à ce sujet. Dans certains cas, les ressources supplémentaires permettront de régler des problèmes de revenus agricoles—soit des problèmes d'ordre général, soit ceux causés par la crise de l'ESB—en mettant en place les programmes de soutien nécessaires. Les budgets ont été relevés pour toute une série d'activités, et nous possédons justement une liste des activités qui

sont concernées. Avant la fin de la réunion, je vais vous remettre une copie de cette liste, madame Ur.

Mme Rose-Marie Ur: Il y a aussi les « Contributions en vertu du programme Objectif carrière ». Je sais que je vous pose des questions très spécifiques, mais vous êtes entouré de toutes sortes de collaborateurs très compétents, et je pense qu'il faut les faire travailler, aussi. Est-ce que cela comprend le financement du programme 4-H? Parce qu'on me pose sans arrêt cette question quand j'assiste aux réunions de la Fédération de l'agriculture. Ils remercient le gouvernement provincial, mais je sais que nous contribuons également au financement du programme 4-H, et je me demandais donc dans quelle rubrique se trouve ce programme et à combien se monte le financement.

L'hon. Andy Mitchell: Le programme 4-H est financé dans le cadre de la reconduction du CSA, et il est donc vrai que nous assurons une partie du financement. Cela ne passe par ce programme-là, mais nous aidons financièrement le programme 4-H.

Mme Rose-Marie Ur: Savez-vous à combien se monte ce financement?

L'hon. Andy Mitchell: Je vais me renseigner sur le montant exact.

•(1620)

Mme Rose-Marie Ur: J'ai lu les documents, et c'est pour cela que je vous pose des questions. Il y a aussi les « Contributions pour la gestion des risques agricoles—Gestion des risques de l'entreprise du Programme des avances de crédits printanières... » Pour ce poste budgétaire, la projection semble être légèrement inférieure à ce qui était prévu l'an dernier. Cela veut-il dire que moins d'agriculteurs se sont prévalus de ce programme? Qu'est-ce qui explique ce changement?

L'hon. Andy Mitchell: C'est un programme tiré par la demande, si bien que l'estimation du financement requis est fondée sur la demande prévue.

Je devrais également vous dire, cependant, que l'une des initiatives annoncées dans le budget était la réforme des programmes d'avances, y compris ceux qui visent le secteur du bétail. Je ne sais pas si vous avez eu les mêmes échos de vos collègues, mais c'est un programme que valorisent généralement les producteurs et qu'ils considèrent importants, si bien que nous essayons de l'élargir.

Les estimations pour l'année en cours sont donc basées sur une estimation de la demande.

Mme Rose-Marie Ur: Je regarde aussi la rubrique intitulée « Programme par activités », et là je vois la mention « Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives ». Pourriez-vous m'expliquer ce que fait ce ministère?

L'hon. Andy Mitchell: Je pourrais passer des heures à vous expliquer ce ministère.

Mme Rose-Marie Ur: Disons, en deux minutes?

L'hon. Andy Mitchell: Le Secrétariat rural est l'entité dont j'étais responsable à titre de secrétaire d'État. De façon générale, c'est le service au sein du gouvernement fédéral qui essaie d'examiner les questions rurales de manière horizontale. Autrement dit, comme moi, le Secrétariat part du principe que les enjeux du Canada rural ne correspondent pas nécessairement au mandat d'un ministère particulier. C'est sûr que l'agriculture est une activité très importante au Canada rural, mais il y en a d'autres aussi. Ainsi le ministère des Ressources naturelles a un rôle important à jouer, de même que le ministère des Pêches, et Industrie Canada.

Ainsi le Secrétariat rural essaie d'apporter un éclairage rural à toutes les grandes questions de l'heure, de sorte que quand mes collègues proposent de créer ou de changer une politique, ou lorsqu'ils réagissent aux problèmes d'actualité, ou à des problèmes de réglementation, ils tiennent compte du fait que les problèmes en milieu rural sont très différents de ceux qu'on observe en milieu urbain, de sorte que les conditions ou critères de nos politiques gouvernementales doivent parfois être différents.

On peut dire, en général, que les Canadiens, qu'ils vivent en milieu rural ou en milieu urbain, ont essentiellement les mêmes grands objectifs par rapport à ce qu'ils voudraient réaliser, mais pour des raisons liées à la géographie, à la faible densité de la population, de la nature cyclique d'une économie de ressources, ou alors des distances séparant les producteurs de leur marché, il convient parfois de prévoir des solutions différentes selon qu'on parle du milieu rural ou du milieu urbain.

Et une bonne partie du travail accompli par le Secrétariat rural consiste justement à prévoir cette horizontalité, et à chercher à comprendre les conséquences des différences séparant le Canada rural du Canada urbain; à titre d'exemple, l'une des priorités sur lesquelles le Secrétariat rural a beaucoup insisté, même si cela ne relevait pas de la responsabilité d'Agriculture Canada, était la mise sur pied d'un programme d'infrastructure ciblant tout particulièrement le milieu rural et les petites villes, et ce programme a fini par être créé et est actuellement en vigueur dans bon nombre des provinces du Canada.

Voilà donc un exemple concret des activités du Secrétariat rural.

Le président: Je suis désolé, mais notre temps est écoulé. L'heure continue à tourner, et nous avons encore deux intervenants.

Je vais donc donner le temps qui reste à M. Miller et à M. Anderson.

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, merci de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Mitchell, tout à l'heure vous avez parlé du PCSRA, nous savons, bien entendu, qu'il n'a pas eu autant de succès qu'il aurait pu avoir; le fait est que même si certains agriculteurs en ont profité, la grande majorité d'entre eux n'ont pas reçu de fonds du tout. Ce programme existe depuis environ deux ans, et chaque année, les fonds disponibles sont loin d'avoir été épuisés. Pourriez-vous m'indiquer, dans le Budget principal des dépenses, à quel poste budgétaire est indiqué l'excédent qui a été reporté?

L'hon. Andy Mitchell: Premièrement, la prémisse de votre question ne me semble pas exacte, et je vais donc demander à quelqu'un de me rejoindre ici pour apporter des éclaircissements à ce sujet. Le fait est que les versements faits en vertu du PCSRA sont plus importants que ceux que nous avions prévus, si bien que les paiements effectués pour l'exercice 2003-2004 et les avances spéciales que nous avons accordées se montent en tout à presque 1,6 milliard de dollars.

Je ne suis donc pas tout à fait d'accord avec vous, cela arrive, mais à mon avis c'est surtout une question d'approche. Je suis prêt à reconnaître qu'il faut faire l'effort de s'assurer que tous les programmes que nous créons soient aussi efficaces que possible, et en tant que ministre, le simple fait que je sois celui chargé de l'administrer, ne signifie pas que je vais toujours prétendre que nos programmes sont parfaits et rejeter toutes les critiques. Par contre, je trouve injuste de dire que le PCSRA ne profite pas à grand monde,

ou que la plupart des gens ne peuvent pas s'en prévaloir, parce que cela ne correspond pas à la réalité.

Souhaitons-nous qu'il y ait une plus forte participation au PCSRA? Souhaitons-nous que plus de gens s'y inscrivent? Oui, absolument, et c'est pour cette raison que nous essayons de régler le problème du dépôt et de trouver des solutions qui vont permettre de simplifier les procédures. C'est aussi pour cette raison que nous examinons le système relatif aux paiements provisoires et les évaluations d'inventaires, parce que nous voulons en faire un programme encore plus intéressant auquel plus de producteurs voudront participer. Mais le fait est que le PCSRA assure déjà une aide substantielle à un grand nombre de producteurs canadiens. C'est ça la réalité.

• (1625)

M. Larry Miller: Dans ce cas, les gens de ma circonscription constituent une exception. Bien qu'il y ait un grand nombre de personnes qui en profitent—je suppose qu'on pourrait dire cela—il y en a aussi un grand nombre qui n'en profite pas, tout simplement parce que les défauts sont tels que le programme ne marche tout simplement pas. Tout n'est pas mauvais, mais il faut aussi comprendre que tout n'est pas bon non plus.

Pour ce qui est des excédents, il y a des écarts entre les différents chiffres. Tout excédent enregistré dans telle année doit être reporté, et il ne faut donc pas s'en servir pour calculer l'affectation budgétaire de l'année d'après. Si vous n'avez pas l'intention d'ajouter cet excédent à l'affectation budgétaire, vous devriez au moins verser les crédits inutilisés à un fonds de secours ou un fonds de fiducie, ou quelque chose qui pourrait servir par la suite.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue.

Le président: Certains de ces tableaux vont confirmer...

L'hon. Andy Mitchell: Je viens d'obtenir l'information que vous me demandez. Contrairement aux autres programmes, pour le PCSRA, si certains crédits restent inutilisés à la fin de l'année, ils sont automatiquement reportés à l'année suivante. Ce financement ne devient donc pas périmé, ce qui voudrait dire que les fonds seraient reversés au Trésor. Donc, encore une fois, voilà l'une des caractéristiques que nous avons rattachées au nouveau PCSRA.

Larry, si vous voulez bien, je vais demander à quelqu'un de passer en revue les chiffres avec vous, pour que vous y voyiez clair et que vous puissiez vous retrouver par rapport aux différents postes budgétaires.

Le président: Monsieur Anderson, vous avez la parole.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Bon, nous n'avons pas beaucoup de temps, mais nous avons commencé la réunion en parlant des stations de recherche et des fonds prévus pour la recherche, et j'aimerais donc faire aboutir cette discussion.

Vous avez dit que vous voulez que nos investissements dans la recherche scientifique soient plus efficaces. Mais à mon sens, ce n'est pas du tout le cas au ministère depuis plusieurs années. L'ancien sous-ministre a complètement perturbé l'administration, entre autres, de votre service de recherche. Elle ne s'en est jamais remise. Quand je parle aux gens, ils savent rarement ce qu'ils vont toucher comme subventions de recherche ni comment ils vont pouvoir mener leurs activités, étant donné les conditions qui les visent.

Deuxièmement, il n'y a pas de document consignait les dépenses engagées dans ce domaine—d'ailleurs, Mme Finley en a parlé—mais je me suis tout de même adressé à votre ministère pour obtenir des détails au sujet des dépenses, notamment au titre des stations de recherche. Non seulement ils m'ont dit qu'ils ne me donneraient pas ces chiffres-là, mais quand j'ai insisté, ils m'ont dit qu'ils ne les avaient pas. Maintenant vous nous dites que vous êtes en mesure de nous fournir ces chiffres.

Je me demande donc pourquoi cette information n'est pas plus facile à obtenir. Quand on considère que le ministère n'a laissé de ce service que les quatre murs, et que deuxièmement, les chiffres relatifs au financement ne sont même pas disponibles, eh bien, il y a lieu de se demander ce que vous faites et dans quelle mesure vous êtes vraiment résolus à poursuivre les activités de recherche au Canada.

C'est une activité importante, surtout dans l'ouest du Canada, car les récents progrès réalisés dans ces centres sont à l'origine de certains des succès que nous avons connus depuis 10 ans. Il est donc important que ce travail continue.

L'hon. Andy Mitchell: Je suis entièrement d'accord avec vous en ce qui concerne l'importance des sciences dans le secteur agricole. L'un des aspects fondamentaux du CSA était justement la reconnaissance de l'importance de cette activité-là, car si nous voulons assurer le succès de l'industrie à long terme, il faut que nous soyons en mesure de faire des recherches scientifiques qui vont conduire à ce résultat. Nous devons faire preuve d'innovation, qu'il s'agisse de mettre au point une nouvelle récolte ou une nouvelle technique; voilà qui est essentiel.

M. David Anderson: Oui, mais ce que vous faites maintenant en ce qui concerne l'administration de ces ministères est plutôt une garantie d'échec. Dans bien des cas, les gens qui travaillent sur le terrain n'ont aucune idée du financement dont ils vont disposer pour faire leur recherche, ni quels projets ils sont censés exécuter avant la toute dernière minute. À bien des égards, votre système de financement centralisé a détruit leur capacité d'effectuer des recherches. Si les changements instaurés par l'ancien sous-ministre doivent être corrigés, il faudrait que les mesures correctives soient prises rapidement, parce que nous en sommes à la troisième ou à la quatrième année de dysfonctionnement dans ce service du ministère.

L'hon. Andy Mitchell: Vous avez parlé d'une des composantes. Il s'agit de savoir quelle portion du budget dévolue à la recherche scientifique et aux programmes d'études, si on peut dire, devrait faire l'objet d'un contrôle central, question de réaliser un certain nombre d'objectifs stratégiques, et quelle portion devrait être décentralisée, et donc contrôlée au niveau régional? Voilà une question qui fait l'objet d'un débat en permanence.

Il y en a qui estiment qu'il est beaucoup plus efficace d'avoir un système centralisé, alors qu'il y en a d'autres, comme vous, qui sont d'avis—si j'ai bien écouté vos propos—qu'un tel système est inefficace parce que les gens ne peuvent savoir suffisamment longtemps à l'avance sur quoi ils vont travailler.

Quoi qu'il en soit, j'ai demandé qu'on réexamine notre approche à cet égard au ministère, et cet examen est actuellement en cours. Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que c'est une activité critique, et comme je suis persuadé que c'est une activité qui mérite de recevoir l'attention personnelle du ministre, j'ai demandé que l'on procède à cet examen.

En même temps, si vous êtes d'accord, étant donné que nous allons travailler avec Diane pour voir clair dans ces chiffres—et si elle n'y voit pas d'inconvénient, étant donné que c'est elle qui a posé

la question en premier—vous pourriez peut-être rencontrer mes fonctionnaires pour que nous sachions exactement quels renseignements vous recherchez... Si vous voulez connaître les dépenses engagées par AAC, eh bien cette information est publique; il s'agit simplement de préparer les chiffres de façon à vous donner l'information que vous recherchez.

• (1630)

M. David Anderson: On vient de nous dire qu'il n'y a pas de poste budgétaire pour cette activité-là.

Le président: Votre temps est écoulé.

L'hon. Andy Mitchell: Nous allons vous obtenir cette information.

Le président: Il est clair que le ministre entreprend de vous faire parvenir l'information que vous souhaitez obtenir.

Avant de conclure cette partie de la réunion, je voudrais demander un éclaircissement au sujet des dépenses de 3,2 millions de dollars au titre de la Commission canadienne du lait. Dans le secteur public, on se fait dire constamment que le gouvernement continue à subventionner l'industrie laitière. Je n'arrête pas de dire que c'est faux, mais là je vois une dépense de 3,2 millions de dollars. S'agit-il de dépenses administratives liées au fonctionnement de la Commission du lait?

L'hon. Andy Mitchell: Je pense qu'il s'agit simplement des dépenses administratives de la Commission. S'il y a autre chose, je vais vous le faire savoir.

Le président: Il y a quelqu'un au fond de la salle qui dit oui de la tête.

Ce serait bien utile, étant donné que le public suit de très près ce que nous faisons et nous demande constamment pourquoi nous accordons ce genre de subventions. Nous répondons toujours qu'il n'est pas vrai que nous subventionnons les secteurs visés par la gestion de l'offre, mais quand nous voyons ce genre de dépenses, il devient d'autant plus important d'avoir de bons arguments pour justifier ce financement. Je vous remercie donc pour cette précision.

Merci beaucoup, monsieur White, monsieur Fadden, et monsieur le ministre, ainsi que Mme Ouimet, de votre présence aujourd'hui.

Monsieur Roberge, je pense que vous devez rester assis pour la prochaine session.

Merci à vous tous de votre présence, et pendant que vous vous préparez à partir, je vais inviter les autres participants à s'installer à la table pour que nous ouvrons la prochaine session. Merci beaucoup.

Nous allons faire une brève pause en attendant.

• (1632)

(Pause)

• (1634)

Le président: J'aimerais vous présenter Mme Mary Komarynsky, sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture, de même qu'Andrew Marsland, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés. Nous accueillons également James Roberge, comme je vous l'ai dit tout à l'heure; Suzanne Vinet, sous-ministre adjointe, et Christiane Deslauriers, directrice générale intérimaire du Bureau des sciences.

Madame Komarynsky, je présume que c'est vous qui allez prendre la parole en premier, ou est-ce plutôt M. Marsland?

Une voix: Nous n'avons pas de remarques liminaires.

Le président: Vous n'avez pas de remarques liminaires; vous voulez qu'on passe directement à la période des questions? Très bien.

Nous allons donc ouvrir immédiatement la période des questions, et le premier intervenant sera M. Ritz, qui dispose de cinq minutes.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, je suis très heureux de vous revoir. Nous n'avons pas suffisamment d'occasions de nous parler. Le nombre de questions dépasse toujours le temps disponible.

Je regarde la page 77 du Budget principal des dépenses et notamment les postes législatifs votés qui sont énumérés dans le Budget principal des dépenses, et là nous avons tous les détails. Il est question des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'immobilisations, des subventions et contributions, et de certaines dépenses de programmes. Nous avons même le montant des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Quand j'ai fait quelques calculs avec ces chiffres approximatifs, j'ai constaté que les frais généraux et les frais administratifs du ministère représentent 50 p. 100 des dépenses prévues. Dites-moi donc que je me trompe. Quand j'additionne les chiffres approximatifs qui se trouvent à la page 77...

•(1635)

M. James Roberge (directeur général, Direction des services des finances et de la gestion des ressources, gestion intégrée, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): La majeure partie de nos dépenses est engagée au titre des subventions et contributions, et j'ai donc du mal à m'imaginer que ce soit possible.

M. Gerry Ritz: Pardon... Pourriez-vous répéter?

M. James Roberge: La majeure partie de nos dépenses est engagée au titre des subventions et contributions. Autrement dit, notre budget de fonctionnement ne représente qu'une fraction de notre budget global.

M. Gerry Ritz: Là je regarde... Je ne sais même pas quel est le numéro du poste. C'est la rubrique des « postes législatifs », et après on a une ventilation pour les différentes activités. Par exemple, pour l'ESB, la gestion des risques—ça c'est le PCSRA—c'est 404 millions de dollars; les contributions au Programme de gestion des risques de l'entreprise en vertu du PCSRA se montent à 451 millions de dollars; et il y a d'autres plus petits montants, comme 108 millions de dollars pour le repositionnement, 65 millions de dollars pour la commercialisation agricole, et d'autres dépenses semblables. Mais ensuite, j'arrive aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses d'immobilisations. Là il y a les subventions et contributions, et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, etc.

Donc, j'essaie de comprendre quels sont les frais généraux et combien est vraiment versé aux producteurs de première ligne, et quand je fais les calculs, j'obtiens comme résultat que 50 cents de chaque dollar servent à payer les frais généraux que suppose la prestation des programmes.

M. James Roberge: Pour l'exercice 2004-2005, les dépenses totales du ministère se sont montées à environ 4 milliards de dollars. Cette somme est supérieure à ce que vous voyez dans le Budget principal des dépenses en raison des crédits additionnels que nous avons reçus dans le courant de l'année.

M. Gerry Ritz: D'accord.

M. James Roberge: Sur ces 4 milliards de dollars de dépenses, 560 millions de dollars environ représentent les frais de fonctionnement. Il s'agit des dépenses salariales et des frais de fonctionnement du ministère. Tout cela ne correspond pas à des frais généraux, à mon avis, en ce sens qu'environ un tiers de ce montant sert à financer

uniquement les activités scientifiques et la recherche. Ça, c'est compris dans ce chiffre.

M. Gerry Ritz: Ce que j'essaie de déterminer, c'est quel montant est versé aux producteurs de première ligne. Sans eux, aucun d'entre nous n'a besoin d'être là.

M. James Roberge: Par rapport au budget global de 4 milliards de dollars, à part les 600 millions de dollars, le reste est versé aux producteurs, c'est-à-dire au secteur agricole.

M. Gerry Ritz: Le budget de base dépasse légèrement 2 milliards de dollars.

M. James Roberge: Non. Nous avons bénéficié de crédits additionnels dans le courant de l'année.

M. Gerry Ritz: Oui, pour faire face à la crise de l'ESB, pour le PATI, le PPRRA et tous les autres programmes qui ont ces jolis sigles. Mais vous dites que vous avez administré tous ces programmes sans dépassement; autrement dit, vous n'avez pas eu à supporter des coûts administratifs supplémentaires?

M. James Roberge: Il y a peut-être d'autres petits montants, mais il s'agit de sommes très modestes.

M. Gerry Ritz: J'aimerais vraiment voir cette ventilation, s'il vous est possible de me la fournir sous une forme compréhensible.

M. James Roberge: Oui, on peut vous la fournir. Pour vous donner un ordre de grandeur, le financement total lié à la crise de l'ESB est de 2,8 milliards de dollars. Cela comprend moins de 50 millions de dollars pour l'administration du programme.

M. Gerry Ritz: Très bien.

J'ai obtenu cette dernière ventilation de votre ministère. Elle est en date du 9 mai, mais il y est question du PCSRA. Cependant, quand on additionne les chiffres, on n'arrive pas à la somme de 1,6 milliard de dollars dont parlait le ministre. En tout, cela donne un peu plus de 1,1 milliard de dollars. Ça c'est pour toute l'année 2003, y compris les avances versées pour 2004 et 2005. L'estimation du coût était de 1,2 à 1,4 milliard de dollars. Donc, s'agissant encore de la question que vous posait tout à l'heure M. Miller, nous avons utilisé moins que le budget prévu pour un an, alors que le programme est en place depuis trois ans jusqu'à présent, et malgré tout, je ne vois ici aucun poste budgétaire pour le PCSRA. Ce dernier devait coûter 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, et il devait être possible de reporter les crédits, rétrospectivement ou prospectivement. Or ne je vois aucun poste budgétaire indiquant le montant total inutilisé pour le PCSRA. Il devrait y avoir encore 2,2 milliards de dollars quelque part. Tous les postes budgétaires laissent entendre que cet argent est prêt à être envoyé aux agriculteurs. Dès que l'examen du PCSRA sera terminé, nous pourrions mettre tout cet argent entre leurs mains, à cause des changements. Mais, personnellement, je ne vois pas de fonds où les crédits s'accumulent. Où donc est passé cet argent?

Mme Mary Komarynsky (sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Je vais demander à Jim de vous expliquer comment le Budget principal des dépenses est préparé et où vous pourrez trouver les chiffres qui vous intéressent.

En ce qui concerne les documents dont vous parlez, au sujet des programmes, quand le ministre vous parlait de la dépense engagée au titre du PCSRA, il vous parlait de tout ce qui a été payé pour l'année des programmes pour 2003. Donc, si vous regardez ces documents, vous allez voir qu'il y a plus de 1 milliard de dollars de versements finaux ainsi que 33,4 millions de dollars de versements provisoires. Si vous voyez encore cette ventilation, c'est parce que pour le PCSRA national, nous n'avons encore traité que 90 p. 100 des demandes pour l'exercice 2003. Donc, ces paiements provisoires vont progressivement changer de catégorie et être comptabilisés dans des paiements finals.

Le ministre nous a également parlé de la somme engagée pour l'année des programmes 2004. Si vous regardez le deuxième document, vous allez voir que nous avons versé 279,5 millions de dollars sous forme de paiements provisoires. Ensuite, il y a l'avance spéciale au titre du PCSRA. Nous avons versé 162 millions de dollars au titre des avances spéciales du PCSRA. De plus, l'Alberta a versé 188 millions de dollars sous forme d'avances spéciales.

•(1640)

M. Gerry Ritz: Donc, si la province dépasse les 40 p. 100, vous ajoutez cela au moment cumulatif.

Mme Mary Komarynsky: Pour les paiements au titre du PCSRA, oui. Le versement effectué par l'Alberta constituait une avance spéciale pour l'Alberta seulement au titre du PCSRA. Ils ont utilisé une autre méthode de calcul, mais il reste que c'est une avance au titre du PCSRA. Ce n'est pas un paiement distinct. Donc, quand vous additionnez tous ces chiffres, ils devraient donner la somme que le ministre a indiqué tout à l'heure dans sa réponse.

Quant à votre deuxième question, vous vous demandiez ce qui se passe si nous n'utilisons pas tous les crédits affectés au PCSRA. Pour l'année de programmes 2003, nous aurons dépensé plus de 1,1 milliard de dollars. Vous vous souviendrez que l'affectation de 1,1 milliard de dollars ne concerne pas uniquement le PCSRA. Elle englobe également l'assurance-production et les intérêts relatifs aux paiements anticipés. Donc, pour l'exercice 2003-2004, nous aurons dépensé 1,4 milliard de dollars pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise. Pour l'exercice 2004-2005, nous aurons dépensé 1,46 milliard de dollars pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise. Le ministre vous a dit tout à l'heure que ces programmes sont tirés par la demande. Donc, certaines années nous devons dépenser davantage. Par contre, d'autres années, même si nous n'avons pas encore connu cela, si nous ne dépensons pas les 1,1 milliard de dollars qui sont prévus, toute somme inutilisée sera reportée à l'exercice suivant.

Le président: Madame Poirier-Rivard.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: L'ACIA a exécuté un exercice intensif de détermination et d'évaluation des risques. Des problèmes principaux et des risques stratégiques ont été dégagés, et des activités spécifiques ont été proposées pour remédier aux enjeux. Le Budget principal des dépenses mentionne des préoccupations quant au secteur alimentaire non agréé. Puis-je savoir ce qu'est un aliment non agréé?

[Traduction]

Mme Mary Komarynsky: Monsieur le président, peut-être la députée pourrait-elle attendre la deuxième partie de la session pour poser la question directement aux représentants de l'ACIA.

Le président: Madame Poirier-Rivard, êtes-vous prête à garder votre question pour la demi-heure qui va suivre?

Mme Denise Poirier-Rivard: Oui, avec plaisir.

Le président: Très bien.

Souhaitez-vous poser une question, monsieur Gaudet?

[Français]

M. Roger Gaudet: Oui. Combien avez-vous dépensé pour l'ESB? Combien d'argent a été versé aux agriculteurs et combien d'argent l'a été à l'industrie pour la crise de l'ESB durant les mois pour lesquels vous avez des chiffres? J'aimerais avoir le résultat.

[Traduction]

Mme Mary Komarynsky: Nous avons déjà eu plusieurs programmes de lutte contre l'ESB avant l'annonce du mois de septembre sur le repositionnement de l'industrie. Je pense que vous parlez peut-être du Programme de redressement de l'ESB en vertu duquel nous avons versé plus de 444 millions de dollars de crédits fédéraux aux producteurs.

Si je ne m'abuse, vous voudriez savoir combien nous avons versé aux entreprises de conditionnement des viandes. C'est bien ça? En vertu de ce programme, nous avons versé 15 millions de dollars aux entreprises de conditionnement des viandes.

En vertu du Programme les animaux de réforme, soit le deuxième programme de lutte contre l'ESB...c'est le programme mis en place l'an dernier. En vertu de ce programme, nous avons versé plus de 104 millions de dollars de crédits fédéraux aux producteurs. Les provinces ont également versé une certaine somme, et il y a eu aussi le Programme d'aide transitoire à l'industrie, de même que le Programme de paiements relatifs au revenu agricole, dont le ministre a parlé tout à l'heure, ainsi que le PATI l'an dernier, en 2004; de plus, le PPRRA a été créé tout récemment, comme le ministre vous l'expliquait. Donc, tout cet argent a été versé directement aux producteurs.

•(1645)

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Nous passons à Mme Ur.

Mme Rose-Marie Ur: Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

J'ai quelques questions à poser au sujet de l'examen du PCSRA. Ce programme a été créé. Nous nous sommes déjà réunis. Nous avons même déjà tenu une réunion à ce sujet.

Mary, si je ne me trompe pas, c'est vous qui avez présidé la réunion.

Mme Mary Komarynsky: Oui, j'ai présidé la réunion du comité national du PCSRA. Nous avons tenu une réunion de deux jours la semaine dernière.

Mme Rose-Marie Ur: Quelle orientation comptez-vous prendre à cet égard? Savez-vous ce que vous allez faire par rapport à ce programme?

Mme Mary Komarynsky: Ce que nous avons présenté la semaine dernière au comité national du PCSRA était un document de réflexion sur des solutions relatives au système des dépôts. Nous avons présenté nos travaux préliminaires sur l'évaluation des inventaires. Nous avons également fait état des travaux que nous avons accomplis jusqu'à présent en vue de simplifier le programme, et nous avons fait un exposé sur la possibilité d'un système plus proactif d'avance en vertu du PCSRA.

Il est ressorti de nos discussions avec le comité national du PCSRA qu'avant que ce dernier fasse des recommandations, il souhaite profiter de l'analyse de nos travaux, c'est-à-dire l'impact et le coût de chacune des options pour chacune des catégories de produits. Comme ce travail n'était pas terminé au moment de cette réunion-là du comité national du PCSRA—il est en court en ce moment—nous avons convenu de tenir une autre réunion à la mi-juin. C'était donc surtout une discussion. Les membres n'étaient pas prêts à faire quelque recommandation que ce soit pour le moment, car ils n'ont pas encore vu d'autres analyses, et c'est justement cela qu'ils nous ont demandé.

Mme Rose-Marie Ur: Je suppose que vous êtes donc présidente du comité. Pensez-vous que les coûts de production feront partie de vos discussions avec les membres du comité?

Mme Mary Komarynsky: Il n'en a pas été question—du moins pas à la dernière réunion—mais le rôle du comité national du PCSRA est d'examiner le programme, et dans la mesure où le programme présente certaines difficultés, c'est au comité d'en discuter et de faire des recommandations à ce sujet.

Mme Rose-Marie Ur: Est-il possible d'obtenir le nom des membres du comité?

Mme Mary Komarynsky: Oui.

Mme Rose-Marie Ur: Les agriculteurs pourraient-ils obtenir leurs noms, de façon à se mettre en contact avec les membres habitant près de leur région?

Mme Mary Komarynsky: Oui.

Mme Rose-Marie Ur: Il y a des gens qui m'ont demandé si le comité se penchera sur les coûts de production et la possibilité de versements plus rapides, et vous nous avez déjà dit qu'il étudie la question de l'évaluation des inventaires.

Un autre gros problème pour les jeunes agriculteurs débutants est qu'ils ne sont pas admissibles aux programmes prévoyant des paiements, comme ce fut le cas pour le PATI. L'évaluation a porté sur la période de 1998 à 2002, ou 2003. Comme ils n'étaient pas concernés par cette période, ils n'ont pas pu recevoir de paiements.

Mme Mary Komarynsky: Nous pouvons certainement faire parvenir au comité le nom des membres du comité national du PCSRA. Nous avons obtenu leur accord pour divulguer leurs noms, et ils ont justement soulevé la question du programme de paiement relatif au revenu agricole en indiquant qu'ils voudraient se pencher sur les questions que vous venez justement de soulever.

Mme Rose-Marie Ur: Est-ce que cela coûte cher...? Il y en a combien? Vingt-six ou 30 membres? Je sais qu'il y en a pas mal.

Mme Mary Komarynsky: Oui, ils sont assez nombreux. J'ai les chiffres ici. Il y a un représentant provincial, un représentant des producteurs choisi par chaque province, 10 représentants des producteurs choisis par le ministre Mitchell, un producteur autochtone, et quatre responsables fédéraux. Je ne me rappelle pas du nombre précis, mais il y a plus de 30 membres.

Mme Rose-Marie Ur: Et les dépenses du groupe d'examen du PCSRA sont prélevées sur quel programme, c'est-à-dire l'argent qui permet à ces personnes de se réunir pour examiner le programme?

Mme Mary Komarynsky: Les frais de déplacement sont payés par l'administration du PCSRA à Winnipeg, mais comme vous le savez, tous les frais administratifs sont partagés équitablement avec les provinces.

Mme Rose-Marie Ur: Est-ce qu'on leur verse également un per diem?

Mme Mary Komarynsky: Oui.

Le président: Monsieur Angus, vous avez cinq minutes.

M. Charlie Angus: Merci.

Je constate ici qu'il y a un poste budgétaire de 23,6 millions de dollars pour les contributions à l'appui de l'industrie canadienne du bovin de boucherie. Je suppose que ce budget est distinct de ceux prévus pour les programmes de retrait, pour le PATI, et pour le repositionnement de l'industrie. À quoi donc serviront ces crédits?

M. James Roberge: Où avez-vous vu ce chiffre?

M. Charlie Angus: Je regarde la version abrégée; il s'agit de la rubrique intitulée « Contributions à l'appui de l'industrie canadienne du bovin de boucherie », soit 23,6 millions de dollars.

• (1650)

M. James Roberge: Pour l'exercice 2004-2005?

M. Charlie Angus: Non, pour l'exercice 2005-2006.

M. James Roberge: De mémoire, je ne peux pas vous le dire.

M. Charlie Angus: Je vais donc passer à ma deuxième question, pour éviter de manquer de temps pendant que nous attendons la réponse.

M. James Roberge: Excusez-moi. Cela fait partie du programme de repositionnement.

M. Charlie Angus: Du programme de repositionnement?

M. James Roberge: Oui.

M. Charlie Angus: Étant donné qu'il a son propre poste budgétaire, doit-on supposer qu'il remplit une fonction particulière par rapport à la stratégie générale?

M. James Roberge: C'est fondé sur les conditions du programme, et cet élément est donc tout à fait distinct des autres éléments du programme.

M. Charlie Angus: Qu'est-ce qu'il a d'unique?

M. James Roberge: Je suppose qu'il s'agit de paiements relatifs... il pourrait s'agir de l'un ou l'autre des programmes de retrait. Je n'en suis pas sûr.

M. Charlie Angus: J'ai des inquiétudes en ce qui concerne le secteur des céréales et des graines oléagineuses parce que nous assistons à une distorsion des prix à long terme en raison des sanctions américaines. Je me demande si vous envisagez de travailler en collaboration avec ce secteur de notre économie, avec nos agriculteurs, ou si, dans l'éventualité où il y aurait d'autres pertes cette année, vous prévoyez que ces coûts soient absorbés par les programmes d'assurance agricole?

Mme Suzanne Vinet (sous-ministre adjointe, Direction générale des politiques stratégiques, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Ces coûts seront pris en charge par le PCSRA. C'est justement pour cette raison que le programme a été mis sur pied—c'est-à-dire pour régler le problème de la variabilité des revenus. Il n'y a aucun autre programme spécifique que le PCSRA, à part les versements effectués en vertu du PATI par suite de l'annonce du mois de mars. Une partie de ces versements devait permettre aux producteurs du secteur des céréales et des oléagineux de faire face à leurs difficultés.

M. Charlie Angus: L'une des critiques formulées à l'égard du PCSRA par les producteurs de ce secteur est que le PCSRA est conçu pour régler des problèmes pendant un an ou deux, mais si le problème des faibles revenus tend à devenir permanent, le programme en question sera-t-il vraiment en mesure de venir en aide aux producteurs?

Mme Mary Komarynsky: Comme le ministre Mitchell vous l'a déjà dit, cela soulève toute la question des marges de référence. Si, pendant trois ou quatre ans d'affilée, vous connaissez systématiquement des marges bénéficiaires faibles, aux termes du PCSRA, malheureusement, vous ne serez pas indemnisés si votre marge de référence change.

Quand les ministres se sont réunis au mois de mars—et je crois avoir comparu devant le comité avant cela—ils ont justement parlé de la question des marges de référence. Une analyse est actuellement en cours en vue de déterminer, pour chaque produit, y compris pour le secteur des céréales et oléagineux, l'incidence de cette condition sur les revenus. Il est prévu qu'une partie de ce travail d'analyse fasse l'objet de discussions au comité d'examen du CSA, puisque son mandat englobe l'ensemble du CAS. Les ministres nous ont demandé de présenter un autre rapport sur la question des marges de référence.

M. Charlie Angus: D'accord. Puisque les estimations sont prêtes pour cette année, et que l'examen du PCSRA est toujours en cours, est-il probable qu'un plan soit défini pour venir en aide aux producteurs si jamais nous connaissons une autre année de faibles prix, comme on peut s'y attendre?

Mme Suzanne Vinet: À mon avis, le ministre a donné une réponse générale à cette question en parlant de la nécessité d'examiner les problèmes à long terme auxquels l'industrie se trouve confrontée. Pendant la tournée du secrétaire parlementaire, Wayne Easter, ce dernier essaiera de s'attaquer à certains de ces problèmes en voyant quelles démarches il faut prévoir à moyen terme et à long terme.

Pour ce qui est du comité du PCSRA, une bonne partie du travail que nous accomplissons dans le cadre des programmes de gestion des risques de l'entreprise vise à approfondir toutes ces questions pour que nous puissions élaborer des solutions à long terme.

M. Charlie Angus: Y aura-t-il des crédits en 2005-2006 que nous pourrions y consacrer, si cet examen est mené à bonne fin, et ce plan à long terme finit par être proposé? Ou faudra-t-il attendre le budget des dépenses du prochain exercice?

Mme Mary Komarynsky: Eh bien, ce n'est pas...disons que cette décision devra être prise en premier lieu par les ministres.

Comme le ministre vous l'a dit tout à l'heure, le PCSRA et les autres programmes disposent encore de crédits. Le ministre vous a expliqué que tous ces programmes sont tirés par la demande. Que ce soit le programme des avances de crédits printanières ou les paiements anticipés en général, ou encore l'assurance-production, ou le PCSRA, s'il y a une demande, que ce soit dans le secteur des céréales et oléagineux ou dans un autre secteur, comme ce sont des programmes législatifs, le financement fédéral continuera d'être assuré.

•(1655)

Le président: Monsieur Angus, votre temps est écoulé.

Monsieur Anderson.

M. David Anderson: Monsieur le président, plus tard cet après-midi nous allons examiner une motion demandant à la vérificatrice générale d'effectuer une vérification du PCSRA.

J'aimerais donc savoir si vous seriez disposés à collaborer avec elle dans le contexte d'une telle vérification.

Mme Mary Komarynsky: À l'époque où le CSRN était en vigueur, le vérificateur général procédait à l'examen de nos états financiers chaque année. Ainsi nous serions très heureux de travailler avec la vérificatrice générale si elle voulait effectuer une vérification du PCSRA.

M. David Anderson: Très bien. Dans notre esprit, il devrait sans doute s'agir d'un exercice plus exhaustif qu'un simple examen annuel, et on peut espérer qu'elle voudra donner suite à cette recommandation.

Aux États-Unis, R-CALF a présenté une demande d'injonction visant notre boeuf en caisse carton. Qu'avez-vous prévu comme budget pour faire face à cette situation si jamais le pire des scénarios se réalise? Comment comptez-vous réagir? Quelle intervention est prévue?

J'espère que votre silence n'est pas une indication de l'étendue de votre planification.

M. Andrew Marsland (sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Peut-être pourrais-je vous parler des mesures que nous avons prises pour nous défendre face à ces poursuites judiciaires. Nous avons engagé un conseiller juridique. D'ailleurs, voilà plusieurs mois que nous bénéficions des services d'un conseiller juridique, pour nous permettre de nous préparer.

M. David Anderson: Pourrais-je vous poser une autre question auparavant?

M. Andrew Marsland: Oui, bien sûr.

M. David Anderson: J'aimerais savoir quel engagement financier vous vous préparez à prendre, le cas échéant. Du côté juridique, je suppose qu'on peut dire que...disons que les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas été bien efficaces. Le Parti conservateur se voit obligé de présenter une demande pour avoir qualité d'intervenant, étant donné que le gouvernement n'a pas pu réagir jusqu'à présent d'une manière que nous jugeons appropriée.

Quel engagement financier êtes-vous donc prêts à prendre vis-à-vis des agriculteurs dans l'éventualité où cette injonction serait accordée?

Mme Suzanne Vinet: En plus des paiements effectués en mars en vertu du PPRRA, qui ciblait tout particulièrement le secteur de l'élevage bovin, nous continuons de travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour décider ensemble des mesures qu'il faut prendre. À l'heure actuelle, nous examinons la possibilité de prendre d'autres initiatives. Les ministres devront décider quand et comment ces mesures seront prises, mais tout ce travail se fait en étroite collaboration avec les provinces et les représentants de l'industrie.

M. David Anderson: Si je divise le nombre d'agriculteurs par le montant affecté au PPRRA, je pense que cela donne en moyenne 3 000 \$. Nous avons fait des calculs tout à l'heure.

Je peux vous dire tout de suite que cela ne va pas suffire. Si la frontière ferme, pour le secteur de l'élevage bovin, ce sera une terrible catastrophe, et un financement pareil ne pourra en aucun cas constituer une mesure suffisante pour aider les agriculteurs à faire face à la crise.

Mme Suzanne Vinet: Le PPRRA n'a pas été mis sur pied comme mesure d'intervention dans l'éventualité de la fermeture de la frontière. Il a été conçu pour régler le problème des liquidités pendant l'hiver et jusqu'au printemps, et pour essayer de réduire les pressions qui s'exercent à cette époque de l'année. Au fur et à mesure de récents développements dans le secteur de l'élevage bovin par suite du problème de l'ESB, nous avons réagi en temps opportun. Nous continuons à travailler avec l'industrie pour déterminer quel type d'intervention serait appropriée, et à quel moment. Ce travail se fait en collaboration avec l'industrie.

M. David Anderson: Pour ma part, j'ai de graves préoccupations à cet égard. Depuis le début, et il y a eu dans un premier temps la crise déclenchée par les craintes relatives à la fièvre aphteuse en 2001, ensuite la crise de l'ESB, la fermeture de la frontière, que nous avons été incapables de faire rouvrir à temps, et maintenant cette menace... donc depuis le début, on peut dire que le gouvernement n'a dans aucun cas réagi promptement devant ces différentes crises. Il a tardé dans la plupart des cas à mettre en oeuvre les programmes nécessaires. En fait, dans certains cas, juste au moment où le marché commençait à se stabiliser, il a décidé d'accorder de nouveaux crédits ce qui a eu pour résultat de déstabiliser à nouveau le marché.

Donc, je trouve inquiétant que vous ne me disiez pas que vous avez déjà un plan d'intervention de prévu. Les gens aux États-Unis sont très actifs, et ils essaient de faire vite. Mais d'après ce que j'ai entendu jusqu'à présent, nous ne sommes pas prêts à faire face à ces actions. J'ai déjà entendu ce genre de réponses. À mon avis, il faut être prêt.

Mme Suzanne Vinet: Une partie de l'aide que nous assurons à l'industrie est d'ordre financier. M. Marsland commence à préparer un document au sujet des mesures que nous prenons pour réagir à l'action en justice.

M. David Anderson: Cela ne me rassure pas du tout. À mon avis, les producteurs canadiens doivent être mis au courant de...

Le président: J'ai du mal à voir en quoi tout cela concerne le Budget principal des dépenses, même si la question est évidemment légitime.

M. David Anderson: Monsieur le président, la réponse qu'on a faite à M. Ritz était que presque deux fois plus de crédits ont été utilisés pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise—de crédits additionnels—que la somme affectée pour ces programmes dans le budget de l'an dernier. Je voudrais donc savoir quelle somme vous avez réservée pour réagir éventuellement si le pire des scénarios se réalise. Le gouvernement ne nous fait aucune réponse, et les députés de la majorité passent leur temps à nous chahuter. Pour moi, cela veut dire que le gouvernement n'est pas prêt.

Le président: Monsieur Anderson, s'il vous plaît. Vous parlez aujourd'hui d'intentions politiques, alors que tel n'est pas l'objet de cette réunion. Adressez vos questions aux témoins. Votre question était légitime, mais laissons de côté la politique.

• (1700)

M. David Anderson: Je voudrais obtenir des éclaircissements qui font suite aux questions que j'ai posées au ministre. Lequel d'entre vous est responsable des stations de recherche?

Pourrais-je vous demander, encore une fois, pourquoi l'information n'est pas disponible? Nous l'avons cherchée—c'est-à-dire les postes budgétaires pertinents—en vue de voir quel financement a été accordé aux stations de recherche. Cette information n'est-elle vraiment pas disponible, ou le ministère refuse-t-il de nous la fournir?

Mme Christiane Deslauriers (directrice générale intérimaire, Bureau des sciences, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Par le passé, notre façon de classer l'information sur les centres de recherche individuels ne correspondait pas aux priorités du gouvernement. Par conséquent, nous tenons différemment les comptes à présent pour que ces derniers traduisent notre nouvelle méthode d'évaluation du travail et des résultats de ce travail.

Le système de comptabilité n'est pas organisé de telle sorte que l'on puisse facilement obtenir une ventilation pour un centre particulier. Beaucoup de ces projets sont des projets nationaux qui sont exécutés par tranches à différents endroits. Le travail est souvent réparti entre plusieurs centres, de sorte qu'il devient plus difficile de déterminer quel travail correspond à quel projet ou à quel produit, par rapport à l'époque où tout était comptabilisé uniquement en fonction des budgets des différents centres de recherche. C'est donc une forme de comptabilisation plutôt que...

M. David Anderson: Ce n'est pas uniquement une forme de comptabilisation. Tout cela influe sur la capacité des gens de faire la recherche sur le terrain. J'espère que vous êtes prête à admettre cela.

Mme Christiane Deslauriers: Le nombre de personnes qui font de la recherche n'a pas beaucoup changé. Elles continuent à faire de la recherche. Autrement dit, nous n'avons pas de chercheurs inoccupés du fait d'avoir changé notre méthode de comptabilisation budgétaire.

Par contre, cette nouvelle façon de présenter les chiffres gêne un certain nombre de scientifiques parce qu'ils n'ont pas l'habitude de les voir présenter de cette façon. Mais les scientifiques continuent à mener leurs recherches. La plupart des projets de recherche sont des projets qui durent plus d'un an, et aucun d'entre eux n'a été arrêté en raison des nouvelles pratiques comptables.

Le président: Nous devons maintenant passer à la deuxième partie de cette réunion. Merci infiniment de votre présence cet après-midi. Si je ne m'abuse, aucun membre du groupe présent ne reste pour la partie qui suit, alors encore une fois, je vous remercie d'être venus et d'avoir répondu à nos questions.

Pendant que vous vous préparez à partir, je vais demander aux nouveaux participants de s'installer à la table pour que nous puissions rapidement reprendre notre travail.

Nous accueillons maintenant les représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui ne sont pas des étrangers pour les membres du comité. Il s'agit de Gordon White, vice-président, Services intégrés; de Krista Mountjoy, vice-présidente, Opérations; de Robert Carberry, vice-président, Programmes; et de Gary Little, agent de programme vétérinaire, Contrôle des maladies.

Merci infiniment de votre présence.

Souhaitez-vous faire des remarques liminaires?

M. Gordon White (vice-président, Services intégrés, Agence canadienne d'inspection des aliments): Non, monsieur le président. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président: Très bien. Nous allons tout de suite ouvrir la période des questions, et je pense que M. Miller va être le premier intervenant.

M. Larry Miller: Merci, monsieur le président.

Dans le Budget principal des dépenses à la page 50, là où il y a les tableaux financiers, sous la rubrique des dépenses, on voit le titre « Salubrité des aliments et santé publique », et ensuite « Sécurité publique ». Pourriez-vous m'expliquer à quoi correspond ce poste budgétaire?

M. Gordon White: La première rubrique concerne le principal résultat du travail de l'Agence, c'est-à-dire la protection de la santé publique, activité à laquelle nous consacrons une assez grosse somme d'argent par l'entremise de notre programme de salubrité des aliments.

La composante « Sécurité publique » correspond aux activités de l'Agence relativement aux initiatives prises par le gouvernement en matière de sécurité publique. Par exemple, nous effectuons des inspections des conteneurs au Canada pour nous permettre de mieux évaluer et contrôler la situation. Nous avons modifié la structure des laboratoires en vue d'accroître notre capacité de faire de l'échantillonnage, de façon à être toujours préparés.

Donc, cet argent est consacré aux grandes initiatives prises sous la rubrique de la sécurité publique.

• (1705)

M. Larry Miller: J'ai une question à ce sujet. Ce chiffre représente donc toutes les dépenses engagées par vos laboratoires plus la vérification de tous ces conteneurs qui arrivent, je suppose...

M. Gordon White: Permettez-moi de préciser que tout cet argent n'est pas dépensé dans les laboratoires; il s'agit de montants budgétaires prévus pour les activités relevant de la sécurité publique, y compris par rapport à nos activités d'inspection—disons que ces crédits servent à améliorer le niveau de contrôle et de sécurité général du système.

M. Larry Miller: Je comprends.

Quand M. Mitchell était là tout à l'heure, j'ai posé une question au sujet du report d'un certain montant. Je vois ici que le montant reporté est clairement indiqué, et dans un budget, on doit normalement pouvoir repérer tout de suite ce poste. Voilà ce qui me paraissait inquiétant tout à l'heure. En tout cas, ici vous avez un poste budgétaire relatif aux activités visant à atténuer l'impact de la crise de l'ESB. Ce n'est pas un gros montant, mais j'aimerais que vous m'expliquiez comment vous avez utilisé ces 34,5 millions de dollars.

M. Gordon White: Je crois que vous parlez des 20 millions de dollars.

M. Larry Miller: Oui, c'est plutôt 20 millions de dollars.

M. Gordon White: Krista, pourriez-vous répondre?

Mme Krista Mountjoy (vice-présidente, Opérations, Agence canadienne d'inspection des aliments): Oui, merci.

Merci pour cette question, monsieur le président.

Les activités que nous menons à l'Agence canadienne d'inspection des aliments relativement à l'atténuation de la crise de l'ESB comprennent, par exemple, la vérification de l'élimination de la chaîne alimentaire des matières à risque spécifiées dans les abattoirs régis par le gouvernement fédéral, et l'aide à fournir aux provinces pour que cette vérification soit faite dans les abattoirs relevant de la responsabilité provinciale; la plus forte charge de travail que nous avons dû assumer par suite des problèmes de l'ESB au niveau de la certification pour exportation de certains types de sous-produits de viande; la surveillance, et les investissements que nous avons dû faire en vue d'atteindre les objectifs nationaux fixés par le Canada en matière de surveillance—et mes collègues pourront vous donner

d'autres détails à ce sujet; et enfin, le renforcement des activités d'inspection et d'exécution relativement à notre programme national d'identification des animaux.

M. Larry Miller: Vous avez parlé de l'élimination de matières à risque spécifiées. Vous parlez donc essentiellement des inspections qui sont effectuées pour s'assurer que ces matières ont été éliminées. Je suppose que ce ne sont pas vos inspecteurs qui doivent procéder à l'élimination de ces matières, n'est-ce pas?

Mme Krista Mountjoy: Vous avez raison en ce sens que notre rôle à l'ACIA consiste à vérifier que les abattoirs éliminent les matières à risque spécifiées de la chaîne alimentaire dans les établissements. Notre personnel d'inspection est donc chargé de s'assurer que ce travail d'élimination est fait correctement, puisque l'élimination des MRS représente notre principal barrière de sécurité, si je puis dire, au niveau de la protection de la santé publique face au risque de contamination par l'ESB.

M. Larry Miller: Quand vous parlez de surveillance, faites-vous allusion à la surveillance des importations supplémentaires venant au Canada et de ce genre de choses? Est-ce compris ici?

Mme Krista Mountjoy: En fait, cela concerne davantage les efforts que nous déployons en matière d'inspection pour atteindre l'objectif national de 30 000 échantillons ou plus au cours de cette année civile. Il s'agira d'échantillons de tissus cérébraux que nous prélevons sur les bovins faisant partie de la population désignée comme étant à risque—c'est-à-dire les échantillons qui nous intéressent le plus—et que nous examinerons dans nos laboratoires, c'est-à-dire à la fois les laboratoires fédéraux et provinciaux chargés de faire des analyses relatives à l'ESB/EST. Je crois que nous avons plus de 20 000 échantillons. Mes collègues pourront vous dire le nombre précis que nous avons recueillis depuis le début de l'année civile.

M. Larry Miller: Depuis le début de l'année civile. Et vous en aviez combien il y a un an?

Mme Krista Mountjoy: Si je m'en rappelle bien, nous avons obtenu plus de 23 000 échantillons pour les fins de nos analyses de l'ESB durant l'année civile 2004, soit bien au-dessus de l'objectif de 8 000 que nous nous étions fixé.

Le président: Gerry, avez-vous besoin du temps qui vous reste? Nous allons passer au prochain intervenant, à moins que vous n'ayez une toute petite question à poser.

M. Gerry Ritz: Je comptais demander un autre tour plus tard. J'aurai plus de temps.

Le président: Très bien; nous essaierons de vous donner un autre tour.

M. Gaudet voudrait intervenir. Avez-vous décidé lequel d'entre vous va parler? Je crois que c'est Mme Rivard qui voudrait commencer.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Je voudrais revenir à ma question de tout à l'heure. L'ACIA a exécuté un exercice intensif de détermination et d'évaluation des risques. Des problèmes principaux et des risques stratégiques ont été dégagés, et des activités spécifiques ont été proposées pour remédier aux enjeux. Quand il est question des produits non assujettis au droit commercial, on parle d'aliments non agréés. Qu'est-ce que c'est exactement?

• (1710)

[Traduction]

M. Robert Carberry (vice-président, Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments): Merci pour votre question. Nous avons différentes façons d'inspecter les plantes alimentaires au Canada. Quand nous parlons de produit non agréé, nous parlons généralement de la plante qui est à l'origine du produit.

Il y a plusieurs exigences visant nos plantes alimentaires qu'imposent des autorités étrangères. Par exemple, pour pouvoir exporter certains produits carnés aux États-Unis, les autorités américaines exigent non seulement que nous inspections les établissements concernés, mais que nous ayons un programme d'agrément afin qu'elles puissent venir effectuer des vérifications de temps à autre.

D'autres composantes du système alimentaire n'exigent pas un tel programme d'agrément. Donc, quand nous parlons de produits agréés par rapport aux produits non agréés, c'est vraiment en rapport avec notre façon d'effectuer les inspections. Ou alors nous devons remplir une série d'exigences conduisant à l'agrément et effectuer des inspections pour justifier l'agrément, ou alors dans le secteur des produits non agréés, nous examinons différentes priorités en matière de salubrité des aliments sur une base annuelle et nous ciblons certains établissements pour nous assurer que les exigences en matière de salubrité sont respectées. Donc, s'agissant de l'inspection des systèmes alimentaires pour nous assurer de la salubrité des aliments, nous avons essentiellement deux démarches complètement différentes.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Est-ce que ces aliments sont assujettis au droit commercial?

[Traduction]

M. Robert Carberry: Certains produits le sont, d'autres, non. Tout dépend du produit. Ceux qui sont inscrits dans la Loi sur les produits agricoles au Canada, par exemple, sont généralement considérés comme étant visés par le droit commercial. D'autres sont visés par la Loi sur les aliments et les drogues, qui repose sur le droit criminel. Donc, au sein de l'Agence, nous sommes régis par toute une série de lois et de règlements d'application. Certains relèvent du droit criminel, d'autres relèvent plutôt de ce qu'on appelle communément le droit commercial.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard: Quels sont les risques, et serait-il souhaitable qu'on fasse en sorte que tous ces produits soient des aliments agréés?

[Traduction]

M. Robert Carberry: Nous essayons de baser nos inspections sur le degré de risque, et nous effectuons notre évaluation des risques au début de chaque année pour le secteur non agréé, étant donné que nous n'avons pas suffisamment de ressources pour agréer toute la production alimentaire.

Le président: Nous passons maintenant à M. Drouin.

[Français]

L'hon. Claude Drouin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il y a une question qu'on m'a posée dans mon comté. Dans le Rapport sur les plans et priorités du budget des dépenses, à la page 24, on parle d'établir un régime de réglementation équitable et

efficace. Au cours des derniers mois, il y a eu des changements en ce qui concerne le transport des animaux.

Dans mon comté, les transporteurs me disent que les producteurs envoient parfois des animaux légèrement blessés, pensant que cela ne peut pas nuire. Le transporteur se voit dans l'obligation d'accepter l'animal parce qu'il risque de perdre ce client s'il refuse. Le transporteur a l'obligation de tuer l'animal s'il découvre qu'il y a un problème, et l'agence impose des amendes très importantes à toute compagnie de transport qui est prise en défaut. Je reconnais qu'il y a eu de l'abus. Il y a des gens qui ont abusé et qui ont envoyé des animaux très malades. Ce n'est pas très bon quand des acheteurs étrangers arrivent à un abattoir et voient des animaux malades. N'y aurait-il pas lieu d'améliorer les choses ou de trouver une façon différente de faire les choses? Il semble que les transporteurs soient coincés entre l'arbre et l'écorce, et cela leur cause des problèmes: ils ont entre autres des amendes très salées.

N'y aurait-il pas lieu de corriger cela ou de trouver une autre façon de faire?

[Traduction]

M. Robert Carberry: Je ne suis pas au courant de la situation que vous décrivez, mais j'invite l'exploitant qui connaît ces difficultés à se mettre en rapport avec notre bureau. Nous serions certainement intéressés à obtenir des éclaircissements à ce sujet.

Au cours des six derniers mois, deux choses se sont produites. Nous avons légèrement modifié notre démarche relative à la protection des animaux, d'une part, mais le changement le plus important est la décision des États-Unis d'exiger que les animaux infirmes, malades ou mourants ne puissent pas s'approcher des portes de l'abattoir. Cette exigence vise bon nombre des établissements agréés qui exportent leurs produits aux États-Unis. Les États-Unis exigent donc à présent que nous attestons que nous suivons le même système qu'on applique aux États-Unis.

Nous envisageons toujours d'apporter des changements à nos lois et règlements d'application au Canada en ce qui concerne la protection et le bien-être des animaux, mais cette question fera l'objet de vastes consultations au cours de la prochaine année environ et nous ne serons pas prêts à opérer de tels changements avant cela.

S'agissant de la situation spécifique que vous avez mentionnée, je ne sais pas si c'est à cause de nos règlements et politiques, ou de ceux que les États-Unis nous forcent à appliquer pour continuer d'avoir accès à leur marché. Nous serions certainement prêts à examiner le problème, si vous voulez bien demander à votre électeur de se mettre en communication avec notre bureau.

•(1715)

[Français]

L'hon. Claude Drouin: En effet, je n'ai pas la réponse. Vous me répondez un peu par une question: est-ce attribuable aux États-Unis ou à notre propre réglementation? Une chose est sûre: nos transporteurs sont aux prises avec cela et plusieurs doivent payer des amendes très importantes. On parle de 2 000 \$. Se débarrasser d'un porc coûte environ 20 \$, mais les transporteurs ne veulent pas être obligés de tuer l'animal. Ils sont coincés entre le producteur et l'agence, qui a renforcé sa réglementation. Peut-être est-ce à la demande des États-Unis, mais elle a renforcé ou modifié sa réglementation afin d'éviter que des animaux handicapés se rendent à l'abattoir. Le résultat est là, et les transporteurs sont un peu pris en otage. Il faudrait trouver une façon de sensibiliser les producteurs à la situation des transporteurs et les convaincre de ne pas prendre ces derniers en otage. Je voudrais que ce soit analysé. Vous pouvez être assuré que j'ai demandé à ces transporteurs de m'écrire pour que je vous transmette leur demande et que l'on clarifie cette situation.

[Traduction]

Le président: Avez-vous d'autres commentaires à faire, madame Mountjoy?

[Français]

M. Roger Gaudet: Pourrions-nous avoir leurs cartes d'affaires?

[Traduction]

Le président: Avez-vous une courte question complémentaire?

[Français]

M. Roger Gaudet: Monsieur Drouin, j'aimerais avoir leurs cartes d'affaires pour pouvoir leur envoyer ce que nous avons reçu chez nous.

[Traduction]

Le président: Cela semble être un problème dans la province de Québec.

Pourriez-vous vous consulter et parler aux deux messieurs qui ont soulevé la question?

Monsieur Ritz.

M. Gerry Ritz: Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, je suis content d'avoir l'occasion de vous reparler.

Beaucoup de gens ont exprimé des préoccupations au sujet des matières à risque, les MRS etc., et de ce qu'il faut faire des montagnes qui s'accumulent autour des abattoirs. Il avait été question que le gouvernement fédéral affecte 80 millions de dollars en vue de régler ce problème. Tout cela a commencé quand M. Speller était ministre il y a plus d'un an. Il n'y a toujours rien de prévu pour régler un problème qui ne fait qu'aggraver la situation et apporter de l'eau au moulin de R-CALF et sa demande d'injonction, puisqu'ils prétendent que nous ne prenons pas cela au sérieux.

Nous tergiversons depuis plus d'un an. Je constate que le gouvernement est censé mettre de côté 80 millions de dollars pour aider les abattoirs à éliminer cette montagne de matières—par incinération ou un autre moyen—mais je ne trouve aucune mention de cette somme dans vos budgets de 2005. J'ai vraiment très peur que cet argent disparaisse si le budget n'est pas adopté. Pourriez-vous me dire à quel poste est inscrit ce montant?

Mme Krista Mountjoy: Je pourrais peut-être commencer par répondre à votre question. C'est une très bonne question.

Je crois que les 80 millions de dollars dont vous parlez correspondent à un poste budgétaire d'AAC, et non pas de l'ACIA. Vous parlez, je crois, de l'annonce faite par le gouvernement au sujet du retrait obligatoire des matières à risque spécifiées de la chaîne alimentaire animale—et non pas la chaîne alimentaire tout court—et leur réacheminement.

M. Gerry Ritz: Et c'est en train de se faire.

Mme Krista Mountjoy: Oui, ce processus va de l'avant.

M. Gerry Ritz: Mais à présent il y a des quantités massives de MRS dans les abattoirs, et ils ne savent pas quoi en faire. On ne peut mettre qu'une certaine quantité dans les décharges, et de toute façon, ce n'est pas vraiment une bonne solution. Il faudrait les incinérer. Si ces matières présentent autant de risques, prenons des mesures pour les éliminer. Depuis plus d'un an, c'est justement ce que nous réclamons : que les autorités prennent des mesures pour régler le problème. Le fait que rien n'ait été fait aggrave les risques pour nous en ce qui concerne l'injonction demandée par R-CALF.

Mme Krista Mountjoy: Je peux vous dire que nous avons publié un projet de réglementation dans la Partie I de la *Gazette du Canada* concernant l'élimination des MRS de la chaîne alimentaire animale. Nous avons déjà reçu des observations à ce sujet. Nous sommes en train d'analyser ces observations et nous allons bientôt passer à l'étape de la publication dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, ce qui ne devrait pas à notre avis...

M. Gerry Ritz: Ça, c'est à part. Personne ne conteste l'élimination de ces matières. Les entreprises de conditionnement et d'autres le font déjà. Mais qu'est-ce qu'ils sont censés faire maintenant qu'ils ont ces MRS chez eux? Que doivent-ils en faire?

Mme Krista Mountjoy: C'est ce que j'allais vous dire. Tant que ce ne sera pas une exigence législative, en vertu de la Partie II de la *Gazette du Canada*, les entreprises de conditionnement ne seront pas tenues de réacheminer les MRS. Par conséquent, une partie de ces matières continuent d'en créer dans la chaîne alimentaire animale.

Vous avez donc raison. C'est un défi que nous aurons à relever dans les mois qui viennent. Notre rôle, en tant qu'organisme de réglementation...

•(1720)

M. Gerry Ritz: C'est vous qui devrez vous en charger. Cela va relever de votre responsabilité, quel que soit le poste budgétaire concerné. Vous a-t-on donné des assurances que tout cela va se faire au cours du présent exercice budgétaire? Vous attendez-vous à ce que cela se fasse prochainement?

Je ne trouve pas non plus de poste dans le gros document budgétaire.

M. Gordon White: Je précise, pour la gouverne de l'honorable député, que le poste de 80 millions de dollars dont il parle n'est pas inscrit dans le budget de l'ACIA.

M. Gerry Ritz: Oui, je comprends, mais c'est tout de même vous qui devrez faire les inspections, vous assurer que le travail a été fait, etc. Vous a-t-on dit de recruter d'autres inspecteurs étant donné que cela va se faire cette année?

Mme Krista Mountjoy: Encore une fois, nous avons reçu des crédits pour nous permettre d'aller de l'avant et donc de doter des postes d'inspecteurs de façon à pouvoir effectuer les inspections requises et s'assurer du respect de ces exigences dès qu'elles seront en vigueur. Le financement nécessaire est prévu pour l'exercice 2004-2005 et 2005-2006, et nous nous attendons à ce que ce financement continue d'être assuré au-delà de cette période.

M. Gerry Ritz: Très bien. Donc, vous commencez déjà à vous préparer. Pensez-vous que tout sera en place cette année?

Mme Krista Mountjoy: En fait, je peux vous dire que le processus de recrutement est déjà en cours. Nous commençons à doter des postes d'inspecteurs pour être en mesure d'effectuer le travail.

M. Robert Carberry: Je me permets d'ajouter que nous sommes également conscients du fait que, si les règlements en question sont adoptés, l'élimination des matières concernées suscitera certains problèmes.

Ainsi nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces. De fait, une réunion est prévue à la mi-juin avec les responsables provinciaux pour discuter des différentes lois environnementales qu'appliquent actuellement les provinces et pour voir quels mécanismes sont disponibles pour nous permettre d'éliminer ces matières. Des représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada seront également à la table pour voir comment les crédits qu'ils ont reçus pourraient être utilisés pour solutionner ce problème.

Mais nous définissons des solutions en étant tout à fait conscients du fait que les volumes seront considérables. Nous cherchons différents moyens par lesquels ce travail pourrait se faire de concert avec les provinces.

M. Gerry Ritz: Je constate également que l'Agence canadienne d'inspection des aliments réduira son effectif de 300 employés d'ici 2007-2008. Vous comptez réduire le nombre d'équivalents à plein temps de presque 300. Comment comptez-vous vous préparer à assumer une charge de travail supplémentaire et à mettre en place toutes ces activités-là, alors que vous éliminez 300 postes?

M. Gordon White: Je voudrais préciser que, pour le moment, nous parlons d'une estimation, puisque nous n'avons pas de renseignements additionnels pour l'instant et nous ne savons pas quels crédits additionnels nous pourrions recevoir par l'entremise du Budget supplémentaire. Nous n'envisageons pas nécessairement de réduire le nombre de postes, mais nous essayons de les réorienter. Voilà ce que nous essayons de faire.

M. Gerry Ritz: Nous venons de parler d'une grande initiative qui aurait dû être prise depuis bien longtemps. Je ne veux pas entendre parler d'un budget supplémentaire. Je veux voir un plan qui pourra être mis en oeuvre immédiatement.

R-CALF et le juge Cebull cherchent la première occasion de fermer de nouveau la frontière au boeuf en caisse carton parce que nous n'avons pas pris les mesures voulues. Cette activité était sur la liste des cinq mesures que les arbitres externes ont examinées il y a deux ans. Mais nous n'y avons toujours pas donné suite. Il n'est guère étonnant que ces gens-là soient maintenant dans leurs droits de nous attaquer. Il aurait fallu faire tout cela il y a bien longtemps.

Mme Krista Mountjoy: Je peux vous assurer qu'en ce qui concerne les inspections et l'application des règlements, nous sommes tout à fait à même d'effectuer les inspections et d'assurer le respect des modifications réglementaires. Les modifications réglementaires devraient entrer en vigueur vers la fin de l'été ou au début de l'automne, à mon avis, ou en tout cas au cours de cette période. À ce moment-là, les abattoirs seront tenus par la loi de réacheminer les MRS.

Ce processus en deux volets comprend, comme vous l'expliquait mon collègue il y a quelques minutes, les discussions entre AAC, l'ACIA, les responsables provinciaux et les représentants de l'industrie, pour voir exactement comment tout cela doit se faire.

M. Robert Carberry: De plus, en ce qui concerne les MRS, nous avons noté un degré élevé de conformité dans les établissements. Nous sommes assez contents de leur conduite. Les responsables de l'USDA sont venus au Canada pour faire des vérifications. Eux, aussi, sont satisfaits du degré de conformité des établissements agréés par le gouvernement fédéral en ce qui concerne le retrait des MRS.

M. Gerry Ritz: Nous ne parlons pas de retrait; nous parlons d'incinération. Ce sont deux choses bien différentes.

Le président: Nous devons conclure la réunion, mais puisque nous parlons de conformité ou de non-conformité, par rapport aux mesures que nous avons prises, je voudrais poser la question que voici ; Par rapport aux mesures prises par les Américains, où en sommes-nous? Sommes-nous en retard? Sommes-nous en avance en ce qui concerne les MRS, et surtout du point de vue de leur retrait de la chaîne alimentaire animale? Où en sont-ils dans ce domaine?

Je sais que dans la plupart des cas, c'est nous qui avons été des chefs de file.

M. Robert Carberry: Je pense qu'il est juste de dire que nous continuons d'être des chefs de file. Notre degré de conformité en ce qui concerne le retrait des MRS est extrêmement élevé, et les autorités américaines ont fait leurs propres vérifications en vue de contrôler notre système.

Pour ce qui est de l'alimentation animale et des règlements touchant l'alimentation animale, lesquels sont conformes aux recommandations soumises par le groupe international aux autorités canadiennes et américaines, je vous signale que le Canada était le premier à proposer et à mettre en oeuvre de nouveaux règlements. Aux États-Unis, ils continuent à discuter de l'éventuel contenu de ces règlements. Donc, en ce qui nous concerne, nous avons une longueur d'avance.

• (1725)

Le président: Merci. C'est toujours un plaisir de vous rencontrer.

Maintenant, nous avons d'autres questions à régler avant la fin de la réunion. Le président voudrait connaître le voeu du comité.

Les crédits dont nous avons discuté cet après-midi, soit les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 du Budget principal des dépenses de 2005-2006, moins les montants accordés à titre de crédits provisoires, sous Agriculture et Agroalimentaire Canada, sont-ils adoptés?

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Ministère

Crédit 1—Agriculture et Agroalimentaire—Dépenses de fonctionnement.....557 857 000 \$

Crédit 5—Agriculture et Agroalimentaire—Dépenses d'immobilisations.....30 631 000 \$

Crédit 10—Agriculture et Agroalimentaire—Subventions et contributions....
.....371 227 000 \$

Crédit 15—Conformément à l'article 29 de la Loi sur la gestion des finances publiques.....

Crédit 20—Conformément à l'article 29 de la Loi sur la gestion des finances publiques

Commission canadienne du lait

Crédit 25—Dépenses de programmes.....3 202 000 \$

Agence canadienne d'inspection des aliments

Crédit 30—Dépenses de fonctionnement et contributions.....406 624 000 \$

Crédit 35—Dépenses d'immobilisations.....14 494 000 \$

Commission canadienne des grains

Crédit 40—Dépenses de programmes.....5 434 000 \$

(Les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, et 40 sont adoptés.)

Le président: Le président doit-il faire rapport à la Chambre des crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40, moins les montants accordés à titre de crédits provisoires?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président: J'ai une autre question à vous soumettre. J'ai reçu une motion de M. Anderson.

Monsieur Anderson, vous avez la parole.

M. David Anderson: Monsieur le président, je propose que la vérificatrice générale soit invitée à vérifier les dépenses engagées jusqu'à présent par le gouvernement fédéral dans le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

Une voix: Laissons de côté la politique.

Le président: Y a-t-il des commentaires?

Monsieur Easter.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le président, M. Anderson tient à ce que la vérificatrice générale reste bien occupée, puisqu'il ne cesse de proposer des motions invitant la vérificatrice générale à examiner ceci et cela.

Je suis vivement opposé à la motion, monsieur le président. Le Programme de stabilisation du revenu agricole n'est pas en vigueur depuis très longtemps. Il est vrai qu'il y a eu quelques problèmes administratifs, mais je ne pense pas qu'ils soient suffisants pour exiger que la vérificatrice générale s'y intéresse. Il y a peut-être des questions de politique qu'il convient de revoir, et le ministre a effectivement mis sur pied un comité chargé d'examiner ces questions-là. Je ne vois donc pas la nécessité d'inviter la vérificatrice générale à examiner le PCSRA.

Le président: Je vais mettre la question aux voix.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous reprendrons nos travaux jeudi à 15 h 30.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.